

Les communes rurales en Bretagne. — Guipel

In: Annales de Bretagne. Tome 36, numéro 2, 1924. pp. 229-269.

Citer ce document / Cite this document :

Duine F. Les communes rurales en Bretagne. — Guipel. In: Annales de Bretagne. Tome 36, numéro 2, 1924. pp. 229-269.

doi : 10.3406/abpo.1924.1583

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/abpo_0003-391X_1924_num_36_2_1583

F. DUINE

LES COMMUNES RURALES EN BRETAGNE

GUIPEL

DES ORIGINES JUSQU'A NOS JOURS

Superficie : Commune de 2.511 hectares.

Place administrative : *Ancien régime* : évêché de Rennes et doyenné d'Aubigné; sénéchaussée de Rennes et subdélégation de Hédé. — *Révolution* : département d'Ille-et-Vilaine, district de Rennes, canton de Hédé.

Voies ferrées : à l'est de la commune, *chemin de fer* à Montreuil-sur-Ille (ligne Rennes-Saint-Malo); à l'ouest, *tramways départementaux* à Hédé (ligne Rennes-Saint-Malo).

PRÉFACE

En 1903, je consacrai à Guipel une étude intitulée *Un Village de France* (1). J'avais le désir de peindre la physionomie de ce coin de terre, dans ses traits physiques et moraux, et j'essayai de montrer les conditions de la vie, au début du XX^e siècle, dans une commune rurale. Une trouvaille de monnaies, dont on a parlé dans les journaux, m'a fait retourner à Guipel, en avril 1924. Cette circonstance m'a incité à dresser un nouveau

(1) Paris, Gamber. In-8^o de 37 p. Brochure qui parut d'abord en articles dans *l'Hermine* (oct. 1903 à janv. 1904). Comme j'y avais parlé de la misère, matérielle et morale, au XVII^e siècle, certains esprits (si l'on peut les appeler ainsi) en restèrent stupéfaits. On verra l'écho de leur émotion dans un article, vraiment curieux, du poète Louis Tiercelin : *Ancien et nouveau régime* (dans *l'Hermine*, mars 1904, p. 225). Cependant, M. Eugène Rostand, membre de l'Institut, crut reconnaître dans cette monographie de Guipel « la méthode de son maître Le Play ». Et le *Village de France* inspira à M. Tierney, directeur du *Welshman*, une étude fort intéressante, qu'il intitula *Bretons et Gallois*, et qui fut publiée dans *l'Hermine*, à partir de mars 1906.

tableau d'histoire locale, muni d'une bibliographie assez abondante.

Dans la présente notice, j'ai voulu consigner des noms et des traits qui répondent à la curiosité de ceux qui connaissent la région guipeloise, mais j'ai souhaité principalement de satisfaire les historiens, qui cherchent des renseignements d'un intérêt plus général ou des précisions capables de servir dans des études plus étendues. Et l'on verra ici la situation d'une commune rurale quelques années après la grande guerre ⁽²⁾.

§ I. — Géologie.

Un filon de quartz assez étroit, partant du bourg, se dirige à l'ouest et se trouve traversé en son milieu par la route de Hédé. Un gisement calcaire, peu important, touche le bourg et s'appuie, au sud, sur l'extrémité est du filon de quartz et se trouve limité, au nord, par les hameaux du Mas et du Gué. Plusieurs dyks dioritiques; deux touchent la Pelousière, au nord et au sud de ce village; un troisième au nord-est de la Motte; un quatrième au sud et auprès du bourg, à la Pauerie. Un massif de granit assez large, où se trouvent Bécherel et Hédé, au nord, sur lequel s'appuie le filon de quartz dont nous avons parlé au commencement, se termine en forme de S, en Guipel, un peu à l'ouest des villages de Launay-Margat, la Rinière, les Jaunaies, La Rochelle et le Moteil. Les villages de Saint-Vincent, la Barre, et la Hidonais

(2) Je dois remercier très particulièrement M. l'abbé Villala, recteur de Guipel, qui m'a offert l'hospitalité et a mis à ma disposition les archives paroissiales; M. Albert Loncle, maire de Guipel, dont la famille participe, depuis le XVIII^e siècle, à l'administration locale, et qui a pris la peine de m'accompagner à la mairie pour rendre mes recherches plus rapides et plus sûres; M. Félix Champalaune, fermier à la Mare de l'Aune, qui m'a reçu comme le faisaient ses parents et m'a aidé, lui aussi, dans mon enquête sur l'état économique; plusieurs autres encore, qui ont bien voulu s'intéresser à mon travail. Enfin, je dois beaucoup à l'obligeance de M. Henri Jouin, sous-archiviste, qui m'a secondé de la manière la plus aimable dans mon exploration des documents conservés aux Archives départementales de Rennes.

sont situés au sud de ce massif granitique. Le reste du territoire de Guipel est formé des schistes briovériens métamorphisés.

Quand on arrive à Guipel par la route de Hédé, on voit le long du chemin quantité de petites carrières abandonnées, qui se transforment en larges mares, entourées de bouleaux, et voisines de quartiers stériles, où règnent les ajoncs. Quand « on monte » à Guipel par la route de Montreuil-sur-Ille, le voyage n'est pas aussi pittoresque, mais on a l'impression d'être dans une campagne plus fertile.

La commune est traversée dans la partie nord par le bassin de Villemorin et le canal d'Ille-et-Rance. Depuis le XVI^e ou le XVII^e siècle, semble-t-il, on a transformé deux étangs en prairies. Dans la partie sud, on peut citer encore le bel étang du Chesnay-Piguelais et l'étang de la Ménardière. Quant à l'Étang-Neuf, on se mit à le dessécher entre 1872 et 1887.

Guipel est à 85 mètres d'altitude au-dessus du niveau de la mer. Le climat est très sain.

§ II. — Préhistoire.

Parmi les choses curieuses de Bretagne, Noël du Fail signalait le « lac appelé le maz de Guippeel, au terroir de Rennes, à l'entour duquel se trouve en la marne et sable prochaine d'iceluy, une infinité de pierreries, comme langues serpentes, crapaudines et autres ⁽³⁾ ». L'étang du Mas a été desséché, mais, il y a une trentaine d'années, on découvrit « en la marne et sable prochaine d'iceluy » des dents d'animaux et deux têtes de bœufs sauvages ⁽⁴⁾.

Un certain nombre de haches en pierre polie, provenant de Guipel, se trouvent au musée archéologique de Rennes et dans des collections privées ⁽⁵⁾.

(3) *Le demosterion de Roch Le Baillif*, Rennes, 1578. Avis au lecteur. Exemplaire à la Bibl. municip. de Rennes.

(4) Cf. *Village de Fr.*, 1903, p. 9. Pour ce sablon mêlé de coquilles, nous avons noté plus haut le gisement calcaire qui touche le bourg.

(5) Voir *Bulletin de la Soc. Archéol. d'Ille-et-Vil.*, XIV, 1880, p. xiv. Et *Village de Fr.*, p. 9.

En Bazouges-sous-Hédé, commune limitrophe, on peut relever plusieurs choses intéressantes pour la période des mégalithes ⁽⁶⁾. Près de la limite ouest de Guipel, notons le lieu dit la *Pierre blanche*. Au nord du bourg de Guipel, il y a le lieu dit la *Roche blanche* ⁽⁷⁾.

§ III. — Histoire ancienne.

Elle est représentée uniquement par une trouvaille de 660 pièces romaines, cachées à un demi-mètre au-dessous du sol pierreux, unies en tas, dans un trou visiblement fait à dessein. Elles furent probablement enveloppées dans une toile. La cachette se trouvait à quelque 25 mètres au nord de la route de Hédé et à peu de distance de la limite ouest de Guipel ⁽⁸⁾. Sur 98 deniers ou piécettes de bronze, prises au hasard dans la trouvaille, j'ai compté 9 médailles indéchiffrables, 1 médaille d'Aurélien († 275), 2 médailles de Crispus († 326), 17 médailles de Licinius († 324), et 69 médailles de Constantin (le Grand, † 337). Ces médailles n'offraient aucune particularité inconnue.

§ IV. — Origines bretonnes.

La commune se trouve dans la partie nord de l'ancien diocèse de Rennes, où Bretons et Gallo-Francs se sont disputés la possession du territoire avant la conquête définitive

(6) P. BÉZIER, *Inventaire des monuments mégalithiques d'Ille-et-Vil.*, Rennes, 1883; canton de Hédé, p. 12-18.

(7) Ces lieux dits se trouvent marqués sur la *carte d'Etat Major*. — La Pierre-Blanche est en Bazouges-sous-Hédé.

(8) La découverte date de la mi-février 1924. Elle fut faite par M. Pierre Prioul, dont la mère m'a affirmé qu'elle avait compté elle-même 660 pièces. Le lieu de la découverte s'appelle couramment *la lande du haut du bois* (il s'agit du bois de Tanouarn). Mais le nom précis, dans les titres de propriété, est *la janais dite la grande lande* (on appelle *janais* des endroits où il pousse du *jan*, c'est-à-dire des ajoncs)

du comté de Rennes par Noménoé, au milieu du IX^e siècle. Le nom de Guipel semble breton et signifie le *village de Petel* (9).

§ V. — Moyen Age.

La plus ancienne mention de Guipel paraît dans la première moitié du XI^e siècle (10). L'abbaye de Saint-Georges de Rennes, l'abbaye de Saint-Sulpice-la-Forêt, le chapitre de Rennes, le prieuré de Vaux en Cesson, près Rennes, avaient des dîmes en Guipel (11). En 1427, on compte 12 nobles dans la paroisse (12).

(9) La forme ancienne est *Guippetel* (dans une charte antérieure à l'année 1040: *cartulaire de l'abbaye Saint-Georges de Rennes*). J'ai consulté sur ce nom le maître de la philologie celtique et M. J. Loth a bien voulu me répondre : « *Guippetel* me paraît avoir l'empreinte bretonne. La persistance » du P dur suppose la chute d'une consonne; je conclus, sans hésiter, à » *Guic* (comparer *Guipry* = *Guic-bry*). Pour le second terme, ce peut être » *Petel*, *Betel*, ou *Pedel*, *Bedel*, *Bepel*? — *Guipel* est très intéressant: » on eût eu *Vipel* en français ». Quelques noms de lieux en Guipel sont bretons, comme le *Roscouët*, *Queranrais*, *Ville-guen*. Et *Mozmur* l'est vraisemblablement. Il est très possible que *Ville-Mouel* et *Lannay-Margat* le soient (je suis les indications de M. Loth, dans sa lettre du 6 juin dernier, et je renvoie en même temps à son étude capitale sur *les langues romane et bretonne en Armorique*, Paris, 1909 : Guipel y figure dans la ligne de démarcation, p. 4). Plusieurs des familles les plus anciennes de la commune portent des noms bretons. Néanmoins, le seul culte de saint breton qu'on ait vu pratiqué dans l'étendue de la paroisse est celui de S. Armel et ce culte, disparu avec la statuette du saint, pouvait ne pas être fort ancien (cf. *Village de Fr.*, 36; *Rev. des Tradit. popul.*, janv. 1904, p. 48). S. Armel est le patron de *Langouët*, paroisse à nom breton, située au sud-ouest de Guipel, mais non limitrophe. Les communes qui entourent Guipel (à l'exception de *Vignoc*) ne portent pas des noms bretons : Bazouges (se rattache au mot *Basilica*), Dingé (*Dingiacum*, XI^e siècle), Montreuil (représente *Monasteriolum*), Saint-Médard (évêque de Noyon, au VI^e siècle), Hédé (*castellum Hadoicum*, XI^e siècle). En outre, les églises paroissiales de ces communes, y compris *Vignoc*, ne sont pas dédiées à des saints bretons (mais à S. Martin, à S. Pierre, etc.)

(10) LA BIGNE VILLENEUVE, *Cartulaire de Saint-Georges de Rennes*, 1876, p. 105; charte 9, de *lacu de Guipeel*.

(11) Guillotin de C., *Pouillé*, I, 191; II, 271, 298, 783; IV, 604. La Bigne Villeneuve, *Cartulaire Saint-Georges*, p. 465. Anger, *Cartulaire de Saint-Sulpice-la-Forêt* (vers 1269, on mentionne GUILLAUME DE GUIPEEL et le fief de ROBERT DE GUIPEEL), dans les *Mém. Soc. Archéol. Rennes*, xxxvii, 1, p. 85; xxxviii, 1, p. 229; xxxix, 1, p. 139. Sée et Lesort, *Cahiers de doléances*, II, 160^a.

(12) *Bibl. Nat.*, ms. fr. 22321, p. 41 (réformation de l'évêché de Rennes

La seigneurie du Chesnay devint, au XV^e siècle, la propriété des sires de la Piguelais, et fut érigée en vicomté, au XVI^e siècle (13).

en 1427). Reproduit dans *Village de Fr.*, p. 32. — JEHAN DE GUIPEL figure dans une montre du vicomte de la Bellière pour la délivrance du duc (Morice, *Preuves*, II), 22 juin 1420.

(13) Cf. *Village de Fr.*, 9-11. Guillotin de C., *Grandes seigneuries de Bret.*, 2^e série, Rennes, 1898, p. 118. Aux *Archiv. dép. de Rennes* (Palais de Justice), dans la série B, registres d'audiences et minutes du greffe de la *Jurisdiction du Chesnay-Piguelais*, 1735-1743, 1783-1790.

Sur la famille de la Piguelaye, *Bibl. Nat.*, ms. généalogies, dossier bleu. N^o 524. Morice, *Preuves*, III (pour les XV^e et XVI^e siècles), col. 429, 1591, 1741, 1744, Frédéric Saulnier, *Le Parlement de Bretagne*, Rennes, Plihon; p. 699, n^o 973 (Guy de la Piguelaye, conseiller, XVII^e siècle) et p. 164, n^o 199 (pour l'histoire de la même famille; avec les notices sur François de Keraly, p. 540, et sur Gilles Rolland du Roscouët, p. 770). Du Paz, *Hist. généalogique*, Paris, 1619 (Jean et François de la Piguelaye, p. 780). Toussaint de S. Luc, *Mémoires sur l'état de la noblesse en Bretagne*, 1691 (réimpression de Rennes, 1858; la Piguelais, p. 224). De Rosmorduc, *Noblesse de Bretagne devant la chambre de la réformation*, Saint-Brieux, IV, 1905; p. 216. Acte du 21 février 1653, mentionnant Marguerite Gouyon, veuve de François de la Piguelaye). L. Delourmel, *Anciennes prisons de Rennes*, 1898, p. 36-7 (le 18 sept. 1621, François de la Piguelais lègue 52 livres de rente annuelle en faveur des prisonniers délaissés). Paris-Jallobert, *Montreuil-sur-Ille* (cf. Piguelays). — Gilles Rolland du Roscouët, qui était un cadet, fit un très riche mariage en 1749, en épousant une créole, Marie-Louise Bidou, et il acheta, le 4 juin 1757, la vicomté du Chesnay-Piguelais, qui appartenait alors au comte de Keraly. Le nouveau seigneur n'eut qu'une héritière, Marguerite-Louise, qui épousa François de Langle, capitaine de dragons, et lui apporta la terre du Chesnay-Piguelais. Par malheur, vers 1750, un incendie avait pris dans la salle des archives et avait tout brûlé. Toutefois, M. le marquis de Langle (dont je tiens ces renseignements) conserve encore, en son château du Plessis, à la Couyère, des pièces intéressantes, liasses d'aveux et livres de comptes. — Quant au Roscouët (ou Roscoat), seigneurie des Rolland, il est en Pléhédel (arrondissement de Saint-Brieuc) et ne doit pas se confondre avec le Roscouët, terre en Guipel.

Dans Ogée, *Dict. de Bret.*, II, 1779, p. 191 (ou nouvel. édit., I, 343), on trouvera l'énumération des maisons nobles de Guipel. Mais l'auteur y inscrit à tort le Bois-Geffroy, qui était en Saint-Médard-sur-Ille, quoique à la limite de Guipel. Au reste, ce marquisat étendait sa juridiction en Guipel. On peut même retenir un conflit, en 1657, entre les Carmélites de Rennes et la seigneurie du Bois-Geffroy au sujet du lieu de LA BARRE en Guipel (*Archiv. dép. de Rennes*, 2 H^o 26; résumé dans Pocquet du Haut-Jussé, *Vie des Communautés de femmes à Rennes*, 1916, p. 57). Et il est bon d'observer qu'au milieu du XVIII^e siècle, la comtesse de Lannion, dame du Bois-Geffroy, était la plus riche propriétaire en Guipel après le vicomte du Chesnay-Piguelais (*Archiv. dép. de Rennes*, C. 4532).

§ VI. — L'Ancien Régime.

1. — CORPS POLITIQUE. — Il est désigné sous le nom de *général de la paroisse*. Nous avons ses délibérations du 26 avril 1750 au 5 août 1753, du 17 juin 1759 au 15 avril 1764, du 7 mai 1786 au 7 février 1790⁽¹⁴⁾. Il comprend douze membres, qui s'assemblent à la sacristie, au son de la cloche,

Sur le fief de MAILLECHAT en 1455 et 1601, et sur les autres domaines et manoirs de Guipel, cf. Anne Duportal, *Hédé, la seigneurie* (Rennes, 1915, p. 109-110, 123-128, 183, 238, 283, 312-314, 321). — Ogée n'a pas indiqué la terre et seigneurie de KERHORAIS en Guipel. Mais nous avons les aveux de prise de possession (1502, 1508 et 1527), par Louis de Rohan, au décès d'Arthur Gruel, et par le fils de Louis de Rohan, à la mort de son père (*Archiv. dép. de Nantes*, ancien B. 428, nunc B. 2172). Le 22 février 1789, les paysans se plaignent de ce baillage et du baillage de LA MÉNARDIÈRE, « qui sont tout à fait accablants pour les sujets qui y habitent » (cf. Sée et Lesort, *Cahiers de doléances*, II, 162). On trouve la graphie *Queraurais* et *Queranrais*. On prononce actuellement *Karanrà*.

Ogée inscrit une terre de *Mounion*. On a lu aussi *Monniou*. Ces lectures sont fautive. Il faut lire probablement MONMUR. En 1751, Judes-César de la Bintinaye, chevalier, seigneur de Monmur, possédait la métairie de ce nom, en Guipel, et l'affermait à Gilles Briand, pour 300 l. — Maison et métairie noble de VILLE-MORIN, possédées par Renée Collichet, veuve de Michel Judier, sieur et dame du Matz, en 1652; et par Macé Ruault-Courhuet et ses enfants, en 1684 (*Archiv. dép. de Nantes*, ancien B. 2121. Sur les Judier, cf. Duportal, *loc. cit.*, p. 253, 254). Ecuyer Guillaume de Saint-Jean demeurait au village de Ville-Morin et mourut le 19 septembre 1680, âgé de 78 ans.

Ecuyer Jean de Caradeuc et Julienne André, sa compagne, sieur et dame de LAUNAY, demeurant au dit lieu en Guipel (*Registres paroissiaux*, 18 juill. et 29 sept. 1669). — Gilles du Chesnay, sieur du DEMAINE (en Guipel), procureur, inhumé le 26 janvier 1688, âgé de 80 ans. — En 1690, on rencontre Maître Julien Duclos, sieur de LA BEAUBOUCHÈRE (en Guipel), et Jean de Pail, sieur du CHAUCHIL (en Guipel). — Le 4 octobre 1779, est inhumée Marie-Thérèse Dubouays, demoiselle de LA POMMERAIE (en Guipel), âgée de 87 ans, veuve de feu noble maître François Halnat.

(14) Guipel. *Archives du presbytère*. Les plus vieux documents ont disparu depuis longtemps. Dans son inventaire du 28 mai 1759, le général comptait encore *neuf registres de délibérations*, mais qui ne commençaient qu'au 25 octobre 1699. Le plus ancien acte en sa possession remontait seulement au 20 septembre 1592 (et il nous en donne une analyse). Un acte de 1718 mentionne un service célébré pour messire Jean Bazin, prêtre de la dite paroisse, service « de tout temps immémorial ». — *Archiv. dép. de Rennes* (Palais de Justice), ancien B. 245. Pierre Guelet est en procès contre le général de Guipel devant le sénéchal de Hédé, dans la seconde

après la grand'messe, et sur convocation faite huit jours à l'avance. Il a deux trésoriers en charge, qui sont responsables, et dont les comptes sont examinés. Une des trois clefs du coffre est entre leurs mains. Les deux autres clefs sont aux mains du recteur et du procureur-fiscal. Le général vote les dépenses à faire pour l'entretien de l'église et du culte. En avril 1762, il est préoccupé d'avoir une belle bannière de cinq pieds de haut sur quatre de large, dont il confie la fabrication aux Leloup-Lépinne, brodeurs réputés de la rue aux Foulons, à Rennes. L'entretien des presbytères, source de réclamations ou de dépenses à l'arrivée des nouveaux recteurs, déplaît au général, qui voudrait être exonéré de ce soin. Il a un *syndic*, qui reçoit les ordres de Rennes relatifs à la corvée que doivent les paroissiens sur la route de Hédé à Dol. Cette corvée est dure et le général voudrait obtenir quelque décharge des travaux. Le vicomte du Chesnay-Piguelais ne paraît pas aux réunions (sauf une fois); son sénéchal y figure très rarement; son procureur-fiscal y vient souvent. D'ailleurs, on a besoin de l'office de celui-ci pour les requêtes et les procès. Le recteur ou l'un des trésoriers prend ordinairement la parole et fait les propositions sur lesquelles on délibère. Le nombre annuel des réunions varie de 2 à 6. Une seule de ces réunions ressemble aux assemblées primitives des paroissiens, celle du 8 février 1789, qui porte 20 signatures (y compris la signature de Boursin, *curé*, c'est-à-dire vicaire de Guipel).

2. — INSTITUTION JUDICIAIRE. — La seigneurie du Chesnay-Piguelais est munie du pouvoir judiciaire, manifestation de son autorité, soutien des droits féodaux, source de profits.

moitié du XVIII^e siècle. — Comme études d'ensemble sur ces « corps politiques », qui ont précédé les municipalités dans les campagnes, voir Dupuy, *Études sur l'administration municipale en Bretagne*, 1891, p. 91-142, et Duine, *Général des paroisses bretonnes* (dans les *Annales de Bret.*, XXIII, 1; nov. 1907, p. 1-21). — En 1769, Mathurin Duclos était « syndic de cette paroisse »; en 1782, Jean Loncle l'était; en 1788, Toussaint Duclos paraît avec le même titre. — En 1744, Alain Rufflé, sieur de la Motte, trésorier en charge; en 1787, Pierre Beillard, trésorier; en 1789, Julien Bazin, dit Maury, et Alain Truet, trésoriers.

C'est une des seigneuries importantes de Bretagne, comme on en peut juger par la taxe de 60 livres qu'elle payait, pour l'adjonction des droits de gruerie à ses revenus⁽¹⁵⁾. Le seigneur nomme le *sénéchal*, qui fait les fonctions de juge⁽¹⁶⁾, le *procureur-fiscal*, qui défend les intérêts du public et qui poursuit le paiement des rentes dues au seigneur⁽¹⁷⁾, le *greffier*, secrétaire et archiviste de la seigneurie, qui agit sur réquisitoire du procureur-fiscal, établit les inventaires après décès, pose les scellés. Mais, pour exercer sa charge, le greffier doit être (comme le sénéchal et le fiscal) « reçu et installé dans son office » par la cour de la seigneurie⁽¹⁸⁾. Nous voyons aussi des *notaires* ou *procureurs*, qui assistent les

(15) *Archiv. dép. de Rennes*, C. 3479. Rôle de répartition de la taxe des grueries, évêché de Rennes (avril 1711). — Il y a des seigneuries taxées à 10 l., 30 l., 50 l. La seigneurie du Bois-Geffroy paie 60 l. Quelques seigneuries paient davantage : 120 l. L'abbaye de Saint-Melaine : 300 l. — L'édit de 1710 attribuait à tous les seigneurs justiciers les droits de gruerie sur leurs fiefs et domaines. C'était un véritable démembrement de la justice royale, mais inspiré par des nécessités financières, car on fit payer les propriétaires de justice (cf. A. Giffard, *Justices seigneuriales en Bretagne, aux XVII^e et XVIII^e siècles*, 1902).

(16) Avant 1734, année de sa mort, Maître Louis Gaisnel, sieur des Mesnais, avocat; en 1735 et années suivantes, Noble Homme Augustin Bienvenue, sieur de Collombel, avocat en la cour; avant 1782 année de sa mort, Maître Sébastien Delamare, sieur de la Ville-Allée, conseiller du roi; dans les années suivantes, Noble Maître Jean-François-Judith Belletier, sieur de l'Étang, avocat au Parlement, remplissent les fonctions de sénéchaux et juges de la juridiction et vicomté du Chesnay-Piguelais. — Ces quatre sénéchaux résidaient à Hédé.

(17) En 1686, Julien Moulin était procureur-fiscal du Chesnay-Piguelais (il appartenait à une famille guipeloise où la tradition de l'instruction semble s'être maintenue). En 1744, Maître François Delaunay remplissait la même fonction. Il eut pour successeur Mathurin Cochery. En 1785, Louis-François Aubrée occupait la même charge. Il demeura à Hédé. Ce fut un des profiteurs de la révolution et la tradition d'étudier le droit resta dans sa famille.

(18) Nous... Marguerite-Marie-Louise Rolland de Langle, dame propriétaire des fiefs et seigneurie du Chesnay-Piguelais, la Crocherie, Maillechat et autres lieux, savoir faisons que, sur les bons et louables rapports nous faits, de la personne de maître Jean-François-Mathurin Allix... nous lui avons donné et octroyé ... les charge et office de greffier, pour en jouir, tant et si longtemps qu'il nous plaira ... Mandons aux juges de notre dite juridiction de le recevoir et installer dans le dit office ... Rennes, le 23 décembre 1784. — Allix fut « reçu et installé » par la cour du Chesnay-Piguelais et prêta serment devant elle, à l'audience des plaids généraux, le 10 janvier 1785. — Il mourut à Hédé, le 29 avril 1807, avec le titre de « propriétaire ».

parties devant le juge ⁽¹⁹⁾. En outre, un *sergent* fait les bannies et les affiches, signifie les assignations; il a deux « assistants », ou recors ⁽²⁰⁾.

La justice se rend dans l'*auditoire* du bourg. A peu de distance de là, mais en dehors du bourg, se dressent les *fourches patibulaires*. — Sur leur emplacement, ou tout à côté, comme cela s'est produit dans beaucoup de localités, on érigea une croix, qu'on nomma la *Croix de la Justice*. Elle était plantée au village du Rocher, sur la route de Hédé, et des légendes singulières ou dramatiques en faisaient un monument curieux ⁽²¹⁾. — En 1786, la cour de la seigneurie instruit encore un *procès au criminel*. Le 21 août de la dite année, Alain Bazin, du village de la Pelousière, fut maltraité et mourut quatre jours après. On pratiqua l'autopsie du cadavre. Mais, sa veuve (Elisabeth Riollier) refusa de se porter partie civile, afin de ne pas subir la charge des frais du procès et de la laisser retomber sur les officiers de la seigneurie. Elle réserva, néanmoins, son droit aux dommages et intérêts ⁽²²⁾.

Le nombre des audiences est variable chaque année : 15 en 1785, 11 en 1786, Les *plaids généraux* se tiennent trois ou quatre fois l'an ⁽²³⁾. Les vassaux « étagers » sont obligés d'y paraître ⁽²⁴⁾. En cas d'absence, ils sont punis d'une amende de 3 l. 4 s., sans compter les frais supplémentaires.

Aux plaids généraux, les aubergistes, sur la demande du procureur-fiscal, paient à la seigneurie un *droit de bouteillage*, à raison d'un pot par barrique de vin ou par barrique de

(19) En 1785 et 1786, la seigneurie a cinq notaires ou procureurs de ce genre. Quand le sénéchal est absent, un de ces praticiens le remplace.

(20) *Sergents* : en 1690, Michel Bazin; en 1738, Jean Chevrier; en 1783, Pierre Macé; en 1786, Jean Le Bon. Ce dernier fut « juge de paix » à Guipel pendant la Terreur.

(21) *Village de Fr.*, p. 22-23.

(22) Alain Bazin fut inhumé le dimanche 27 août, sur ordonnance de la juridiction du Chesnay-Piguelais.

(23) On distingue audiences ordinaires, audiences extraordinaires, plaids généraux.

(24) *L'étagage* ou le *lige étage* est le devoir des vassaux d'assister le seigneur. Voir *estagium* et *stagium* dans le glossaire de Du Cange.

cidre en débit ⁽²⁵⁾. Le dernier acte de la juridiction du Chesnay-Piguelais fut, probablement, l'inventaire des papiers de Reuzé, défunt recteur de Guipel, 19 et 20 novembre 1790.

3. — LES PAYSANS. — Les déclarations de biens faites en 1751 et les années suivantes ⁽²⁶⁾ pour asseoir les impôts nous montrent que le vicomte du Chesnay-Piguelais était le grand propriétaire de Guipel, avec des prairies et des bois, deux moulins à eau, cinq métairies (lesquelles lui assuraient 1.030 livres de revenu). Une dizaine d'autres nobles possèdent des terres et des métairies. Cependant Quetier de la Rochette se plaint d'être surtaxé et affirme que « les paysans en veulent à la noblesse et se déchargent, quand ils le peuvent, sur elle ⁽²⁷⁾ ». Quant aux paysans, ils font entendre qu'on abuse de leur condition inférieure. Ils n'ont que de méchantes habitations, qui auraient grand besoin d'être réparées, cabanes, baraques, masures, bouges, avec petits jardins à légumes, et leurs terres ne sont que pauvres quantités de pré ou landes qui donnent seulement de la bruyère et des genêts. Leurs maisons ont des murs partie en pierre et partie en terre. Elles sont couvertes de tuiles rouges ou de paille. Michel Morel possède 24 livres de revenu, grâce au travail de ses mains. Sur quoi il paie 8 livres de subsides au roi, tant en fouage que vingtième, et 2 sous pour livres; il paie, en outre, aux divers seigneurs dont il relève, 14 livres 10 sous. Guillaume Denay a 5 livres de revenu, fruit de son labour. Sur quoi il paie 4 livres 19 sols 6 deniers.

Ouvrons la porte d'un laboureur, qui n'est point considéré

(25) En 1785, trois plaids généraux et les débitants paient deux fois le droit de bouteillage; en 1786, quatre plaids généraux et les débitants acquittent quatre fois le même droit. — J'ai rédigé ce paragraphe de l'*Institution judiciaire* avec les documents de la juridiction du Chesnay-Piguelais, conservés aux *Archives dép. de Rennes* (Palais de Justice). Ces documents ne sont pas antérieurs au XVIII^e siècle et restent fort incomplets pour cette période.

(26) *Archiv. dép. de Rennes*, C. 4532.

(27) *Eod. loc.*, C. 4532. — Ne pas confondre *la Rochette* en Guipel et *la Rochette* en Vignoc. Sur *la Rochette*, terre et maison nobles, et sur les Quetier (ou Quettier), cf. Duportal, *Hédé*, p. 322-323. Pour ses biens en Guipel, Quetier était taxé 25 l. (en 1757).

comme pauvre ⁽²⁸⁾. Il a « une couchette de bois de chêne, avec » un tour de lit de toile peinte, une couette de balle et un » traversin de balle et deux linceuls de toile, avec une couverture de fil, prisé le tout ensemble : 4 livres 10 sols ». Entrons dans son étable : il a un cochon « en soie blanche » (4 l.), une mère vache en poil noir (15 l.), une mère vache en poil rouge, avec son petit veau de lait (16 l.). Et dans son jardinet trois essaims de mouches à miel (4 l.).

Les locations ne semblent pas chères. Pour 36 livres, Pierre Mallier jouissait (en 1788) d'une maison, d'un courtil et de quatre pièces de terre. Les « métairies » qui appartiennent aux seigneurs sont les plus importantes et celles qui se louent au plus haut prix. En 1751, la métairie de Monmur et celle de la Porte sont affermées 300 livres, chacune.

Les débitants sont peu nombreux : 4 ou 5. En mai 1785, ils vendent le cidre 5 sols le pot; en octobre 1786, ils le vendent 10 sols.

En 1749, Guipel doit payer 1.450 livres, 7 sols, 8 deniers ⁽²⁹⁾, et sur ce total d'impôts; la capitation (qui est *personnelle* et générale, progressive en proportion des ressources et du revenu) représente 980 livres. Les frais de milices forment le chiffre le plus élevé des impositions accessoires. Les personnes le plus imposées sont Gilles Chabot, père (16 l. 10 s.), Pierre Moulin (16 l. 10 s.), Michel Durand Rinière (15 l. 10 s.), la veuve de Michel Le Saige (14 l.), Etienne Bazin (13 l.), Mathurin Sanson (12 l. 10 s.).

En 1782 ⁽³⁰⁾, Guipel doit payer 1691 l. 17 s. 9 d., et sur ce total, la capitation compte pour 903 l. 6 s. 4 d. Paient une livre ou au-dessous : 89 capités (dont 25 servantes et 3 serviteurs). Sept domestiques sont taxés 1 l. 5 s., chacun. Les plus imposés sont la veuve de Mathurin Bouriel (35 l.),

(28) *Archiv. dép.* (Palais de Justice), B. Juridiction du Chesnay-Piguelais (quantité d'inventaires, prisages et estimations). J'emprunte ici à une pièce du 10 janvier 1739. — D'après Ogée [*Dict. de Br.*], les Guipelois faisaient un petit commerce de moutons. Commerce bien petit, si j'en juge par les statistiques de la fin du XVIII^e siècle.

(29) *Archiv. dép. de Rennes*, C. 4000.

(30) *Ibid. loc.*, C. 4052.

Martin Prioul (28 l.), Jean Guérin (24 l.), Michel Cherel (24 l.). Le Royer, chirurgien, ne paie que 3 l.

Pour le vingtième ⁽³¹⁾, impôt *réel*, qui atteint les biens fonds de tout le monde, Guipel doit payer, en 1750, 663 livres 8 sols; en 1751, 690 l. 10 s.; en 1752, 697 l.

Pour le dixième ⁽³²⁾ (impôt de 2 sols par livre du dixième du revenu des biens fonds), Guipel doit payer, en 1756, 76 l. 7 s. 2 d. Parmi les plus imposés : Charles Guérin (15 s. 6 d.), Michel Le Saige (13 s.), les héritiers de Jean Truet (12 s. 6 d.), Judes Gernigon (12 s. 3 d.), Noël Priouf (11 s. 9 d.).

Les fouages, qui prennent les *feux* ou maisons comme unités imposables, portent sur les biens fonds, mais les terres nobles en sont exemptées, même aux mains d'un roturier. Cet impôt comprend les grands et les petits fouages, qu'on appela dans la suite les fouages ordinaires et les fouages extraordinaires, accompagnés de taxes accessoires. Aux approches de la révolution, Guipel est imposé pour 24 feux $1/4$ ⁽³³⁾.

Guipel est un type de paroisse pauvre. En 1757, sur 358 imposés pour le vingtième ⁽³⁴⁾, 9 sont incapables de rien payer et plus de 80 ne peuvent payer qu'une livre ou moins (dans cette catégorie, 21 ne paient que 5 sols). Certaines années sont terribles, par le mauvais état des récoltes et par les épidémies qui atteignent bêtes et gens. Le prêtre, qui vit dans la paroisse, le subdélégué de l'intendant, dont le siège est à Hédé, semblent soucieux de remplir leur rôle social ⁽³⁵⁾. Pendant ce temps, le seigneur enclôt les communs ou les afféage, rendant ainsi plus pauvres les pauvres, qui profitaient de ces terrains au service de tous. A mesure que la révolution

(31) *Eod. loc.*, C. 4588.

(32) *Eod. loc.*, C. 4481.

(33) *Eod. loc.*, C. 3967. Fouages, 1760-1765. *Journal de recette*. Pour Guipel, fol. 9, 45, 52^{vo}; fol. 9, 21^{vo}, 25^{vo}, 38, 39^{vo}, 45, 54^{vo} (le registre est divisé en deux parties, écrites en sens inverse). — Et cf. Sée et Lesort, *Cahiers de doléances*, II, 157.

(34) *Eod. loc.*, C. 4532.

(35) Voir les *Documents* à la fin de cette étude et les *Doléances* de Guipel en 1789.

approche, il paraît plus rigoureux dans l'exploitation de ses droits ⁽³⁶⁾.

Et l'instruction ? J'ai essayé de m'en rendre compte, en examinant les signatures et divers papiers. Si l'on met à part les dames du château et les hommes de loi, on peut dire que, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, une vingtaine de paysans et une vingtaine de paysannes sont capables de signer leur nom d'une manière courante et que la moitié de ces gens, à peu près, semblent avoir quelque degré d'instruction primaire ⁽³⁷⁾.

Quant à la vie spirituelle des habitants de la campagne, elle se traduit dans le culte des morts et dans les fondations en faveur de leur église. Le 20 septembre 1592, les Beillet léguèrent un pré, dont le revenu devait être distribué aux pauvres le jour de saint François. Le 21 août 1623, Olivier Denize laissa une somme, destinée à munir les paroissiens de chandelles pour la fête de la Purification. Le 24 novembre 1698, Vincente Charpentier, femme Ruaulx, établit une rente annuelle et perpétuelle de neuf livres, pour « fournir du vin lors de la communion des enfants à Pâques ». Les dispositions testamentaires inspirées par la piété ne sont pas moins nombreuses au XVIII^e siècle ⁽³⁸⁾.

(36) Cf. *Archiv. dép. de Rennes*, C. 1920 (de 1774 à 1780, afféagements par le seigneur du Chesnay-Piguelais) et *Doléances* de Guipel en 1789. — Au point de vue général, voir Pierre Lefevre, *Les communs en Bretagne à la fin de l'Ancien Régime*, Rennes, 1907 (et compte rendu de cet ouvrage par M. H. Sée, dans les *Annal. de Bret.*, avril 1908, p. 420).

(37) En 1760 et 1761, maître Antoine Tournamille, clerc tonsuré, figure comme témoin à des mariages de Guipel. Tenait-il les petites écoles ? — En 1741, à Saint-Médard-sur-Ille, on fonda une école pour les petites filles pauvres de la paroisse. Depuis la seconde moitié du XVII^e siècle, il y avait à Hédé école de garçons et école de filles (cf. Guillotin de C., *Pouillé*, III, 419, 472). Dom Michel Vauléon tint école à Montreuil-le-Gast vers la fin du XVI^e siècle (Paris-Jallobert, *Montreuil-le-Gast*, 1899).

(38) J'utilise ici les actes analysés par le général dans son *Inventaire des archives paroissiales*, dressé le 28 mai 1759. — Quelques prêtres sont originaires de Guipel au XVIII^e siècle, comme François Moulin, qui fut curé (= vicaire) dans sa paroisse natale et qui devint recteur du Ferré (mort le 9 février 1767), et l'abbé Rageul, dont nous parlons plus loin. — On avait fondé en 1660 dans l'église de Guipel une *Confrérie du S. Rosaire* (*Archiv. dép. de Rennes*, 1 H. 5). Un membre du général en était le prévôt et recueillait les offrandes.

4. — CLERGÉ. — La cure de Guipel était anciennement au choix de l'évêque. Mais, par acte du 29 avril 1448, Nicolas V unit cette cure à la Madeleine de Champeaux. Le recteur était alors Jean Nicolas⁽³⁹⁾. Et nous ne connaissons le nom d'aucun de ses prédécesseurs. Le présentateur à la cure devint le marquis d'Espinay, qui avait le titre de fondateur de la collégiale de Champeaux⁽⁴⁰⁾.

En 1789, le recteur avait, au plus, en dîmes et revenus divers, 1712 livres 10 sols. Sur ce total, il mettait à part annuellement 16 boisseaux et demi de « blé seigle », qu'il devait livrer aux mains des trésoriers du général, lesquels en faisaient la distribution aux pauvres. En outre, il payait la pension de son vicaire (350 livres) et avait quelques autres dépenses pour celui-ci (comme les décimes). Il devait calculer l'entretien de sa propre maison : il recevait des confrères et avait bien quelque droit à vivre en homme d'une éducation libérale. Mais il recevait un casuel, qui avait augmenté avec le coût de la vie (en 1737, le recteur demandait 30 livres pour les trentains; en 1789, 37 livres 10 sols). Les paysans jugeaient que « ces messieurs » étaient « assez riches⁽⁴¹⁾ ».

(39) Longnon, *Pouillés de la province de Tours*, Paris, 1903; p. 169, 171, 177. Vaucelle, *Catalogue des lettres de Nicolas V*, Paris, 1908; p. 60-61, n° 288.

(40) Guillotin de C., *Pouillé*, I, 358; III, 42-47. *Archiv. dép. de Rennes*, G. 496, 4^e liasse (pièces du 17 septembre 1592 et du 11 juillet 1647, qui nomment des recteurs, etc.).

(41) Guillotin de C., *Pouillé*, IV, 694. Sée et Lesort, *Cahiers de doléances de la sénéchaussée de Rennes*, Rennes; II, 161. Rébillon, *Situation économique du clergé à la veille de la Révolution*, Rennes, p. 365. Un compte de 1790 donne 1703 l. de revenus pour le recteur. Un autre compte, plus détaillé, donne 1712 l. 10 s. — Il est impossible de dire à combien s'élevait le casuel du recteur (honoraires des messes, droit d'enregistrement pour les fiançailles, publication des bans de mariage, droit d'étole pour les enterrements, etc.). Le tarif établi par l'évêque, le 6 juin 1737 (inséré dans le recueil des statuts diocésains) était plus ou moins appliqué. Peut-être, à Guipel, vers 1789, le casuel donnait-il au recteur 500 livres? — Sur les idées et la vie dans les presbytères, sur les rapports avec le château et les paroissiens, les documents nous manquent. Je constate seulement que François Bouât, recteur de Guipel (septembre 1733-avril 1763), poursuivit, une année (septembre 1741), un paroissien trop grossier, qui le menaçait et le traitait de « foutu grand bougre de recteur », et fut poursuivi, à son tour, l'année suivante (arrêt de la cour du 9 avril 1742), par le général, au sujet des boisseaux de grain dus aux pauvres (Palais de Justice, B. *Jurisdiction du Chesnay-Piguelais*, et Guipel, *Archiv. presbyt.*, inventaire du général).

Nous avons trouvé l'inventaire de Joseph Rocher, mort le 14 novembre 1786. Il était devenu recteur de Guipel à l'âge de 54 ans et avait occupé cette charge pendant onze années. Voici la partie la plus notable du « prisage et estimation » de sa succession ⁽⁴²⁾ :

Il est abondamment pourvu de draps de lit et de chemises, il a cent-six serviettes, il a une cuisine bien montée, avec de la vaisselle en faïence ou en étain; il a sa cafetière de fer-blanc (estimée 8 sols) et même six couverts d'argent (estimés 180 livres). Sa barrique pleine de vin rouge vaut 80 livres. Je ne lui vois que trois fauteuils, de bien mince valeur. Son parapluie est estimé 20 sols et son bonnet de Ségovie (ou *de sigovis*) atteint le prix d'une livre 10 sols.

Une robe de chambre.....	2 l.
Un manteau de fine étamine.....	7 l.
Une soutane presque neuve.....	20 l.
Quatorze paires de fausses manches.....	14 l.

« Un lit à tombeau avec ses rideaux, dossier et venelle de »
 » toile peinte, deux couvertures de laine blanche, deux draps »
 » de lit, un traversin de plume de volaille, un oreiller de »
 » plume d'oie, avec sa taie, une couette, un matelas et une »
 » paillasse de coutil, le tout prisé avec la couchette 75 l. »

On compte à son domicile bon nombre de boisseaux de grains (avoine, blé noir, froment, métillon; le boisseau de froment vaut 7 l. et le boisseau de métillon, qui est du froment mêlé, 6 l. 10 s.). — Dans cet inventaire, il n'y a pas trace d'une bibliothèque; cependant, j'aperçois 10 mains de papier, à 6 sols la main.

La chapelle Saint-Vincent, au sud du Chesnay-Piguelais, était considérée comme une succursale, où un vicaire devait résider et assurer le service religieux de la partie méridionale de la paroisse. A cette chapellenie était attaché un revenu de 600 livres, grevé d'une dette annuelle de 7 boisseaux et demi de blé noir pour les pauvres de Guipel. Mais la chapelle et son presbytère furent brûlés et le seigneur du Chesnay-

(42) *Archiv. dép.* (Palais de Justice), B. *Jurisdiction du Chesnay-Piguelais.*

Piguelais perçut le bénéfice sans acquitter les charges. Il se contenta d'entretenir son oratoire dans la cour du château. Les paroissiens demandèrent, en 1789, que les 600 livres de dîmes fussent éteintes ou que le service de la chapelle Saint-Vincent fût rétabli (43).

5. — OBJETS D'ART. — L'église conserve une croix processionnelle, en argent repoussé, sur âme de bois, datant de 1641; et six beaux chandeliers d'argent, du XVII^e-XVIII^e siècle (44).

§ VII. — La Révolution.

En février-avril 1789, les paysans de Guipel demandent l'égalité dans les impôts, une meilleure organisation des dîmes, la suppression des corvées féodales, l'extinction des droits seigneuriaux dans la mesure où ils nuisent à l'agriculture et surchargent les pauvres gens, l'obligation pour les seigneurs de ne pas se soustraire aux charges qui leur incombent et de respecter les droits légitimes du général de la paroisse (45).

1. — HISTOIRE RELIGIEUSE. — Le recteur, René Reuzé, semble s'être tenu à l'écart du mouvement, bien qu'il fût

(43) Sée et Lesort, *Cahiers de doléances*, II, 160. Rébillon, *Situation du clergé*, 365. Guillotin de C., *Pouillé*, IV, 695-696. *Archiv. dép. de Rennes*, G. 496, 4^e liasse (pièce du 11 novembre 1758, relatant une visite canonique de l'oratoire du Chesnay-Piguelais. Mais cette construction succédait à une petite chapelle plus ancienne). L'incendie de Saint-Vincent s'était produit, croit-on, vers la fin du XVII^e siècle.

(44) Guillotin de C., *Pouillé*, IV, 695. *Village de Fr.*, 13. *Liste des objets mobiliers classés comme monuments historiques*, dans *Mém. Soc. Archéol. Rennes*, L, 1923, p. 141.

(45) On trouvera les délibérations du 22 février et du 1^{er} avril dans Sée et Lesort, *Cahiers*, 157 et 161. Mais je préfère la délibération du 22 février, surtout avec l'orthographe du manuscrit (*Archiv. municip. de Rennes*, Cartons des Etats généraux, F²). C'est la vraie délibération paysanne, avec son accent naturel. On verra aussi dans Sée et Lesort (p. 160-161), d'après la copie qui en fut envoyée à Rennes, la délibération du général de Guipel le 8 février 1789.

d'accord avec les paysans, au moins sur quelques points ⁽⁴⁶⁾. La mort le délivra des ennuis. Il eut pour successeur Jean-Baptiste Bouessel, au début de juin 1790. Celui-ci refusa le serment constitutionnel et fut remplacé, à la fin de juin 1791, par Jean-Joseph Dautry, curé assermenté. Ce dernier, « membre du conseil général de la commune de Guipel », rédigea les actes de l'état civil. Il connaissait le pays, ayant été vicaire à Hédé; il était jeune et ne manquait pas de qualités estimables. Mais il subit de la résistance et semble avoir disparu de la paroisse vers la fin de 1793. Nous le retrouverons, quelques années plus tard, curé constitutionnel de Hédé.

Bouessel s'était exilé d'abord à Jersey. Il revint en Bretagne dès l'année 1795 (avant juillet) et ne tarda pas à exercer son zèle. A la fin de mars 1797, il remplissait son ministère publiquement à Guipel et demandait aux habitants de signer une pétition. Dénoncé par les opposants, il fut arrêté par la troupe de Hédé, puis conduit à Rennes, puis remis en liberté. Il luttait de tout son ascendant contre Dautry, qui avait des partisans à Guipel. Le 10 septembre 1801, il fut accusé, pour son intransigeance, à la préfecture, par Fayer, ex-brigadier de l'armée du Rhin, capitaine de la garde nationale de Guipel, esprit peu préparé à comprendre les difficultés théologiques. On arrêta de nouveau Bouessel. Le conseil municipal fit une pétition en sa faveur. Et le 17 décembre, le maire, François Chabot, écrivit au préfet une lettre d'un style à la fois naïf et touchant, dans laquelle il disait que l'inculpé était un homme charitable et dévoué, qui ne déplaisait qu'à un petit nombre. Bouessel devint curé concordataire de Guipel en 1803. Quant à Dautry, il se soumit aux règles canoniques et fut le premier recteur concordataire du Loroux ⁽⁴⁷⁾.

(46) Il écrivit un mémoire qui fut approuvé par la municipalité (cf. Rébillon, *Situation du clergé*, p. 365). Nous n'avons pas la pièce autographe de Reuzé, mais un « extrait », signé, le 20 avril 1790, par Gilles Lotton, officier municipal, et envoyé à Rennes (*Arch. dép. de Rennes*, L. Déclarations des biens ecclésiastiques. District de Rennes. Guipel).

(47) Sur Bouessel, cf. *Village de Fr.*, 12. Guillotin de C., *Pouillé*, IV, 698; et *Confesseurs de la foi*, 1900, p. 177-178. Abbé A. Leray, *L'abbé Faligant* (dans *Semaine religieuse de Rennes*, 5 mars 1910, p. 438-439).

Originaire de Guipel, l'abbé François-Pierre Rageul a droit à une mention. Il remplissait son ministère à Saint-Jean-sur-Vilaine, quand il refusa le serment. Il partit à Jersey en septembre 1792, « portant perruque à queue, veste bleue, gilet et culotte blanc ». Puis il s'exila en Espagne. Il revint

Archiv. dép. de Rennes : L. Police générale. An IV-an V (13 germinal V, rassemblement à Guipel, arrestation de Biet et de Bouessel; 24 germinal V, même affaire, Bouessel n'a cessé de corrompre l'esprit public et Biet a négligé de faire exécuter la loi). L. Correspondance. Cantons, Hédé, 314 (10 germinal V, même affaire; floréal V, Bouessel et ses semblables ont transformé la commune, funestes effets de la superstition). 2 V 12 (ministre de la police à l'Administration d'Ille-et-Vilaine, 7 mai 1797, *poursuivez le prêtre Bouessel*; utilisé par Guillotin de C.). 8 M 24, Haute Police (maire de Hédé au préfet, 14 thermidor VIII, Bouessel est un de ces *prêtres insermentés*, un de ces *hypocrites déhontés*, qui abusent de l'ignorance du peuple et portent « leur coupe dans le silence et dans les ténèbres »; il a fait commettre dans le pays les plus grands crimes et il entretient un levain qui aigrit tout; « fermons donc les yeux ou agissons »). 2 V 3, versé dans L. Cultes. Personnel (26 prairial IX, Jullien Gernigon dénonce Bouessel au préfet; 23 fructidor IX, Fayer dénonce Bouessel au préfet, pour une histoire de baptême; 27 vendémiaire X, le ministre de la Police invite le préfet à surveiller Bouessel. Pétition, non datée, du conseil municipal, au préfet, avec l'éloge de Bouessel. 26 brumaire X, lettre de Chabot au préfet, pour qu'on rende Bouessel à sa paroisse) 2 V 2 (Préfet au maire, 5^e jour complém. IX, prévenir les cultivateurs que les prêtres turbulents ne sont pas tolérés et Bouessel doit quitter Guipel. 20 fructidor IX, Bouessel, 42 ans, recteur paisible. *Non daté* : Bouessel demandé par la commune, bien noté). *Archives de l'évêché de Rennes*. Registre du personnel diocésain, 1807 (notice 488, Bouessel, né à Rennes le 7 juin 1763, prêtre le 23 décembre 1786).

Sur Dautry, cf. *Village de Fr.*, 12. Guillotin de C., *Pouillé*, V. 99. Sevestre, *Clergé breton en 1801 d'après les enquêtes préfectorales conservées aux Archives Nationales* (renseignements intéressants sur Bouessel et Dautry), dans *Annal. de Bret.*, nov. 1913, p. 133-137. *Archiv. dép. de Rennes*, série L. *Tableau des fonct. publics ecclés. du district de Rennes qui ont prêté serment* (pour Dautry, son traitement et le chiffre de la population en 1791); et 2 V 2. *Cultes. Personnel* (les habitants de Hédé au préfet, 18 pluviôse XI [7 février 1803], demandent que Dautry, leur curé constitutionnel, soit maintenu. Ceux qui ont écrit qu'il était un être « se vautrant dans la crapule », ont commis une calomnie noire). *Archives de l'évêché de Rennes*, Registre du personnel diocésain, 1807 (notice 110, Dautry, né en mars 1760, nommé au Loroux le 6 août 1803). Il mourut le 7 octobre 1828, recteur de Loroux-du-Désert, et fut inhumé le lendemain.

Sur l'avant-dernière page du registre paroissial de 1790, on lit : « le deux juin de cette année 1790, M. Bouessel, chanoine de Champeaux, prit possession de la cure de Guypel ». — Sur le registre paroissial de 1791, Bourdin, curé, et Bouessel, recteur, signent encore en juin. Mais, le 28 de ce mois, paraît la signature de J.-J. Dautry. Celui-ci venait de Hédé, où il était vicaire, et il y exerça encore en juillet quelques actes du ministère sacerdotal.

en Bretagne dans la première moitié de l'année 1797 et fut mis en prison le 14 messidor an V. Au concordat, il reçut la cure de Saint-Germain-du-Pinel ⁽⁴⁸⁾. — D'une destinée moins dramatique, l'abbé Boursin, dont nous avons rencontré le nom en février 1789, mêlé aux revendications populaires, quitta Guipel, entra dans le clergé constitutionnel, abdiqua la prêtrise pendant la Terreur, reprit ses fonctions en 1795 et les exerça durant sept années dans la commune de Feins, dont le curé constitutionnel s'était marié. Il mourut dans sa maison, à Hédé, sa petite patrie. — Son successeur comme vicaire de Guipel, le 17 juillet 1790, fut l'abbé Bourdin. Celui-ci, au cours de la Terreur, se cacha dans la contrée. Un soir qu'il se rendait à Vignoc, découvert par un détachement de garde nationale, il voulut s'enfuir et reçut un coup de fusil, au moment où il franchissait un talus ⁽⁴⁹⁾. —

(48) Guillotin de C., *Pouillé*, VI, 40; et *Confesseurs*, 258. *Archives dép. de Rennes* (Palais de Justice), L. Tribunal criminel. Prêtres (passe-port donné à Rageul, 23 septembre 1792; comparution devant le juge de paix de Bain, 2 juillet 1797; pétition justificative aux membres du tribunal criminel de Rennes, envoyée par Rageul, de la Tour Le Bas, où il est enfermé). *Archiv. de l'évêché de Rennes*. Registre du personnel diocésain. 1807 (notice 149, Rageul, né en Guypel, 26 avril 1744; prêtre en décembre 1772; recteur de Saint-Germain-du-Pinel, 4 août 1803).

(49) Pierre-Laurent Boursin, né à Bazouges-sous-Hédé (section Hédé), le 2 mai 1747; prêtre le 21 septembre 1771; vicaire à Guipel jusqu'en juin 1790; passe à Hédé, y fait le serment (9 janvier 1791). Elu curé de Montreuil-le-Gast, le 18 septembre suivant. Au concordat, il revint à Hédé. Un de ses oncles, Julien-Augustin Boursin, carme, avait quitté le couvent en avril 1791 et s'était fixé à Hédé (je dois tous ces renseignements sur les Boursin à M. Arsène Leray, recteur de Moutiers, qui connaît merveilleusement le clergé de la période révolutionnaire dans le diocèse de Rennes). — L'ex-carme mourut le 3 août 1795; je le vois aider le clergé constitutionnel de Hédé, en janvier 1792. — Quant à l'autre, il fut vicaire de Hédé et échevin de la communauté de ville, jusqu'en août 1787. A ce moment, il fixa « son domicile à la cure de Guipel » et fut remplacé comme échevin. Il mourut à Hédé, à l'âge de 62 ans et 4 mois, le 27 septembre 1809 et fut inhumé religieusement le lendemain. Le registre des décès de la mairie et celui du presbytère le qualifient « vicaire de Hédé ». — Tout autour de Guipel, le clergé constitutionnel abdiqua : Brasseur à Vignoc, Bonamy à Dingé, Joly à St-Médard, notre Pierre Boursin à Montreuil-le-Gast (*Archiv. dép. de Rennes*, L. Cultes. Clergé. Abdications. An II).

Julien Bourdin, né en La Mézière, prêtre le 11 décembre 1789, chapelain des Roncerais en Vignoc, en 1790; passe à Guipel (cf. Guillotin de C., *Pouillé*, VI, 467; *Confesseurs*, 179. A. Leray, *notice communiquée*). J'ai vainement cherché son acte de décès à Vignoc et à La Mézière. ~

Décédé vicaire de Guipel, le 3 avril 1808, l'abbé Julien Monnier a laissé dans les souvenirs du peuple un nom vénéré. Il avait passé la Terreur à Rennes, au fond des cachettes les plus impénétrables, puis il en était sorti, pour assurer le service des sacrements dans les environs de Langouët et de Tinténiac. Les Administrations maudissaient son « ineptie » et son « fanatisme ⁽⁵⁰⁾ ».

2. — HISTOIRE CIVILE. — Joseph Prioul fut le premier maire de Guipel, mais les élections du 13 novembre 1791 apportèrent des changements notables dans la municipalité. Jean Guérin (le jeune), laboureur, devint maire, et Joseph Dansay, laboureur, fut élu *procureur de la commune*. Cette charge de procureur n'était pas facile. Il fallait s'assurer de la diligence des fonctionnaires, requérir et poursuivre l'exécution des lois. Pendant la Terreur, nous voyons Guipel muni d'un *comité de surveillance* et d'un *agent national*. Celui-ci, dont la fonction succédait à celle de procureur de la commune, était Jean-François-Mathurin Allix, que nous avons déjà rencontré au greffe du Chesnay-Piguelais. Il s'intitulait maintenant « cultivateur et notaire ». En juin 1794, il fut consulté, à Rennes, en vue d'une épuration. Et Julien Bazin dit Maury, Mathurin Duclos, Jean Michel, furent exclus du comité pour « leur peu de civisme ». Cependant, les prénoms républicains n'eurent aucun succès. On n'en découvre pas un seul dans les registres de l'état-civil. Sous le régime des municipalités cantonales, établi par la Constitution de l'an III, Jean Biet fut élu *agent municipal* de Guipel et prêta serment de haine à la royauté. Mais, vers la fin de mars 1797, il laisse sonner les cloches et permet à l'abbé Bouessel de sortir en procession

(50) Sur l'abbé Julien-Ange-Magloire Monnier, cf. *Rev. des Tradit. Popul.*, mai 1903, p. 251; *Village de Fr.*, 12-13; Guillotin de C., *Confesseurs*, 178; Delarue, *District de Dol*, VI, 247. Guipel, *Mairie, Etat civil* (décès de 1808). Archives de l'évêché de Rennes, *Registre du personnel diocésain*, 1807 (notice 108, né à Saint-Domineuc, 27 octobre 1755; prêtre, le 18 septembre 1782; vicaire de Guypel [on a écrit au dessus et comme faisant suite : *ancien chapelain sans pouvoirs*; de fait, il était chapelain au château de la Bourbansais en Pleugueneuc, chez M. d'Armaillé, quand éclata la Révolution], envoyé ensuite à Vern, revenu à Guypel et y exerçant avec pouvoirs). Et Leray, *notice communiquée*.

dans le cimetière qui entoure l'église. Gros énoi des terroristes. Jean Biet est arrêté. On le relâche bientôt. Arrive le coup d'Etat du 18 fructidor. On célébra d'une manière officielle cet événement, à Hédé, le 1^{er} octobre (1797). La garde nationale de Guipel était là, capitaine en tête et drapeau déployé. Quant à Jean Biet, comme les autres agents municipaux du canton, il ne se dérangeait pas pour les cérémonies de ce genre. Le directoire du département résolut de briser les « partisans des prêtres fanatiques et dévoués à la faction royaliste ». Il remplaça Jean Biet par Pierre Hodouin (le 16 janvier 1798). Ce dernier conserva quelques mois à peine son nouveau titre. Il eut pour successeur Jean Guérin, dont l'esprit semblait fidèle à la Révolution. Lorsqu'on revint au système des municipalités communales (loi du 28 pluviôse de l'an VIII), François Chabot, *adjoint municipal*, rédacteur de l'état civil, républicain qui ne s'opposait pas à la réaction religieuse des campagnes, fut nommé maire. Il prend ce titre à partir de juin 1800 ⁽⁵¹⁾.

(51) *Archiv. dép. de Rennes*, L. Déclarations des biens ecclésiastiques. District de Rennes. Guipel (pièces d'avril 1790, chiffre de la population et noms des membres de la municipalité). L. 337. Assemblées primaires (en mai 1790, Guipel a 222 citoyens actifs et 159 citoyens éligibles). L. 346. Electeurs nommés dans les assemblées primaires. L. 355. Personnel municipal (élections de Guipel, le dimanche 13 novembre, les élus prêtent le serment devant l'ancien maire). L. 356. Personnel administratif des communes rurales. District de Rennes (26 prairial II, Allix, agent national, mandé à Rennes pour l'épuration de la municipalité). L. 357. Municipalités. Epurations. An III (et mention de Jean le Bon, juge de paix à Guipel). L. Comptabilité communale. Guipel. L. Police générale. An IV-an V (affaire de la foire de Hédé; affaire Biet et Bouessel). L. 314. Correspondance. Hédé (affaire Biet et Bouessel; plaintes du commissaire du directoire en fonction auprès de l'Administration municipale de Hédé; fête du 10 vendémiaire VI, à Hédé). Chabot se sert d'un sceau ovale, aux faisceaux consulaires de sable, liés en deux sautoirs d'argent, avec exergue : *F. Chabot, maire de Guipel*.

Les deux premiers soldats de la République dont l'Etat civil de Guipel inscrit le décès, sont Michel Prioul et Jean Lebret, décédés dans les hôpitaux, le premier, âgé de 22 ans (13 septembre 1794), le second, âgé de 21 ans (5 septembre 1794). Le décès de celui-ci ne fut enregistré que le 5 mai 1795. — La garde nationale de Guipel (qui faisait partie du bataillon du canton de Hédé) comprenait deux compagnies, qui élisaient leurs officiers et leurs sous-officiers. Elle fut réorganisée après la Terreur, en août 1795, puis en avril 1800. En 1801, Vincent-Guillaume Fayer s'intitule encore capitaine de la garde nationale de Guipel.

3. — HISTOIRE ÉCONOMIQUE. — Les biens de la seigneurie du Chesnay-Piguelais ne furent pas confisqués ⁽⁵²⁾. A part les biens de la cure, les biens nationaux (ceux de la Fabrique et quelques lots appartenant au Bois-Geffroy) furent acquis par des acheteurs étrangers à la paroisse. Mais, en 1809, treize Guipelois profitèrent de la vente du domaine royal ⁽⁵³⁾.

L'an III, on compte dans la commune 925 vaches, 13 lauraux, 189 génisses, 201 veaux, 52 bœufs; 76 chevaux, 150 juments, 38 poulains; 186 porcs et truies; 18 chèvres; 2 béliers, 28 moutons (ni brebis, ni agneaux; ni ânes, ni mulets). Il semble que la situation agricole de Guipel ait été difficile, en 1794 et 1795, notamment, et qu'elle ait dû contribuer, avec les réquisitions d'hommes et de grains, au mécontentement ⁽⁵⁴⁾.

4. — HISTOIRE CRIMINELLE. — Sous le Directoire, on signale dans la région des déserteurs, que les paysans protègent. En décembre 1796, le jour de la foire, à Hédé, la patrouille rencontre une bande de « dix-huit à vingt brigands » et ne peut en arrêter aucun. A la fin d'avril 1797, un assassinat fut commis à Guipel, dans la maison de M^{me} de Langle, par « deux scélérats armés de poignards et de pistolets », et

(52) M. de Langle, vicomte du Chesnay-Piguelais, partit pour affaires de succession à Saint-Domingue, en 1786 ou 1787, et il y fut assassiné par les nègres en révolte. Ils le ligotèrent entre deux planches, qu'ils serrèrent en commençant par les pieds. M^{me} de Langle (née Rolland du Roscouët [ou Roscoat]) passa le temps de la Révolution au Chesnay-Piguelais, avec ses quatre enfants : Bertrand et trois filles. Elle séjournait parfois à Rennes avec M^{lle} Marguerite-Jeanne Rolland du Roscouët (Guipel, Etat civil, *mariages*, 18 pluviôse VI; *naissances*, 1^{er} ventôse VII, *signatures*; et renseignements qui m'ont été donnés de la manière la plus courtoise par M. le marquis de Langle et M. le comte du Roscoat).

(53) Guillou et Rébillon, *Documents relatifs à la vente des biens nationaux, Districts de Rennes et de Bain*, Rennes, Oberthür, 1911; p. 235; p. 278, n^o 1; p. 351, n^o 6 (*Archiv. dép. de Rennes*, série Q, liasse 23, procès-verbaux de vente et d'estimation).

(54) *Archiv. dép. de Rennes*, L. Subsistances (quelques liasses sans titre plus précis). L. Subsistances. Etat des récoltes. L. Subsistances. Tableaux de produits des récoltes. An III-an VII. — Plusieurs pièces, relatives à Guipel, qui se trouvent dans ces papiers, sont intéressantes, mais, pour être interprétées correctement, elles auraient besoin d'être complétées, me semble-t-il, par d'autres indications, qui font défaut.

(que personne ne put reconnaître ⁽⁵⁵⁾). Depuis la fin de la Terreur, toute la région était désolée par le brigandage ou la chouannerie (que je ne réussis pas à distinguer). Encore au commencement de juillet 1800, une femme fut frappée de « mort violente et cruelle ». auprès du village de la Valette ⁽⁵⁶⁾.

§ VIII. — Population.

En 1779, Ogée inscrit 1.000 communiantes (les non communiantes sont les enfants au-dessous de douze ans). En 1790, on attribue à la commune 1.406 habitants; en 1791, 1.550; en 1793, 1.449; en 1794, 1.468 ⁽⁵⁷⁾.

Pendant la Révolution, l'année 1793 fut la plus prospère pour le mouvement de la population. De janvier au 21 décembre, elle donna 77 naissances (dont 2 paires de jumeaux), 20 mariages, 34 décès. En 1792, on avait enregistré 62 naissances, 13 mariages, 66 décès. L'an V (22 sept. 1796 — 22 sept. 1797) fut l'année la plus mauvaise : 29 naissances, 7 mariages,

(55) *Archiv. dép. de Rennes*, L. 314. — Le 9 floréal V (28 avril 1797), est décédé au Chesnay-Piguelais, « d'une mort violente », Julien Daniel, natif de Guipel et y domicilié, âgé de 48 ans (Guipel, *Etat civil*, décès, an V).

(56) *Etat civil*, décès, 14 messidor VIII; le maire est descendu au Grand pré et y a constaté la présence du cadavre de Mathurine Thébaut, femme de Pierre Morel, âgée de 32 ans. — Mes recherches dans l'Etat civil des communes voisines de Guipel m'ont donné le tableau suivant : 6 fév. 1793, cadavre dans la lande de Tanouarn (*Dingé*); 17, 18, 19 mars 1793, sonnerie du tocsin, rassemblement pour empêcher « le tirage des garçons » dans plusieurs communes, rencontre avec la troupe de Hédé, cinq cadavres (*La Mézière*); 12 août 1794, procès-verbal du quadruple assassinat commis « par une troupe de brigands » (*La Mézière*); 24 sept. 1795, assassinat (*Montreuil-le-Gast*); 22 nov., assassinat (*Vignoc*); 2 déc., assassinat (*Hédé*); 20 févr. 1796, assassinat (*Saint-Médard-sur-Ille*); 23 nov., fusillade au bourg des Ifs, tués ou blessés (*Hédé*); déc., jour de la foire, audace des brigands, et le 14, mort du chouan Boil-sans-soif (*Hédé*); 15 oct. 1797, cadavre au bord d'un ruisseau (*La Mézière*). Et en août 1800, incendie de la forêt de Tanouarn (*Archiv. dép. de Rennes*, L. Troubles de l'Ouest. Correspond. des préfets, s.-préf., maires).

(57) Le recensement de 1794 (27 floréal an II) est fait avec soin (dans L. *Subsistances*). Et voir L. *Mouvement de la population. 1790-an VIII* (*Archiv. dép. de Rennes*).

86 décès ⁽⁵⁸⁾. En l'an VIII, on ne compte plus que 1.123 habitants.

Au recensement de 1876, on compta 1.795 habitants. C'est le chiffre le plus élevé qu'ait atteint la population. Depuis, le nombre n'a cessé de décroître : en 1902, 1.558 habitants; en 1906, 1.501 (agglomération 326, population éparse 1.175); en 1911, 1.460 (agglomération 329, population éparse 1.131); en 1921, 1.313 (agglomération 298, population éparse 1.015) ⁽⁵⁹⁾.

§ IX. — De 1804 à 1924.

I. — HISTOIRE POLITIQUE ET BUDGÉTAIRE. — Après les périodes de crise, on ne revient pas du premier coup aux mœurs traditionnelles. François Chabot en parut étonné ⁽⁶⁰⁾. Lui-même, quand il vit la commune obligée de faire des réparations à l'église et de fournir un presbytère en bon état, se mit à dire que le sacerdoce était trop exigeant ⁽⁶¹⁾. Le budget

(58) *Mairie de Guipel*, Archives communales, Etat civil. — Un inventaire de 1790, qui se trouve dans les papiers de la juridiction du Chesnay-Piguelais, mentionne comme le plus ancien registre paroissial de Guipel « un registre commencé en 1567, le 22 août, et fini en 1614 », mais il est « dans le plus mauvais état, ayant plusieurs feuilles non attachées ». Le même inventaire signale plusieurs autres registres paroissiaux du XVII^e siècle en mauvais état. — En mars 1924, le greffe de Rennes a déposé aux archives départementales (série E) les doubles qu'il possédait des registres paroissiaux (pour Guipel, années 1669-1803, avec des lacunes considérables). — Ajoutons que les archives communales de Guipel ont perdu les premiers registres de délibérations municipales et les documents de l'époque révolutionnaire.

(59) Le recensement de 1921 compte 1.313 habitants et, avec les militaires de passage et les ouvriers temporaires, 1.319 individus. Sur ces 1.319, 450 (dont 40 ayant moins d'un an) sont au-dessous de 20 ans; 376 vont de 20 ans à 39 ans; 315, de 40 ans à 59 ans; 178 ont 60 ans et davantage. Le plus âgé est Gilles Morel, né à Guipel, en 1832.

(60) Lettre de Chabot au préfet, 30 fructidor XIII (17 septembre 1805). Deux Guipelois « ont banni sans opposition » et « leurs prétendues femmes ont fait chacune son enfant; il y a plus de trois mois qu'ils vivent et habitent ensemble, sans se décider pour le mariage » (*Archiv. dép. de Rennes*, O. Administration communale. Presbytères).

(61) F. Poupard, recteur, au préfet, 7 mai et 13 juillet 1806 (*loc. cit.*). — Ce prêtre, qui portait les prénoms de François-Julien-Pierre, était né à

de Guipel pour l'an XIII accusait 284 fr. 10 de recettes et 278 fr. 48 de dépenses. On ne voulait pas sortir de chiffres semblables. Résultat des premières frictions concordataires : l'abbé Bouessel quitta la paroisse et fut remplacé, dès le 28 mai 1805, par l'abbé Poupert. François Chabot cessa d'être maire au commencement de 1808 et fut remplacé par Pierre Juette.

En 1811, la municipalité déboursa 2 fr. 82 pour l'hôtel impérial des invalides et célébra le baptême du roi de Rome par une fête qui coûta 16 fr. 50.

Jusqu'à la fin de la Restauration les budgets furent aussi peu chargés. En 1830, les recettes s'élevèrent à 294 fr. 69 et les dépenses n'atteignirent que 224 fr. 56 (y compris l'achat d'un drapeau tricolore). Sous le gouvernement de Louis XVIII et de Charles X, M. de Langle était maire et l'opposition « libérale » avait à sa tête M. Hodouin⁽⁶²⁾. Ce dernier fut nommé maire en septembre 1830. L'absence d'accord entre le clergé et la municipalité s'aiguïsa en difficultés financières : on allait contre les droits de la Fabrique, on n'écoutait pas les réclamations du recteur⁽⁶³⁾. La mairie était d'autant moins disposée à satisfaire le presbytère, qu'elle entraînait dans une

La Boussac, le 23 juillet 1757 et avait reçu le sacerdoce le 21 septembre 1780. Ancien capucin, il avait souffert l'exil et la prison pour sa foi. Il fut nommé recteur de Guipel, le 28 mai 1805. Les difficultés de la reconstitution paroissiale l'amènèrent sans doute à demander son changement. Il fut nommé recteur de La Boussac en 1819 et mourut en 1826 (*Archives de l'évêché de Rennes*, Registre du personnel diocésain, 1807; notice 107. Delarue, *District de Dol*, II, 94, 149; IV, 114, 121, 127, 131, 140, 143-147; VI, 248, 253, 265, 294, 296, 304. Guillotin de C., *Pouillé*, IV, 211). Poupert avait débuté d'une manière peu heureuse, en rétablissant dans l'église de Guipel les bancs et surtout le banc à l'usage du ci-devant seigneur (cf. *Chabot au Préfet*, 28 février 1806; *Archiv. dép. de Rennes*. liasse 1 V 1 n° 5).

(62) *Village de Fr.*, 44. *L'Organe du Peuple* (collection à la Bibl. municip. de Rennes, 30894), dans son numéro de mai 1819, dit que M. de Langle fut condamné en 1816 pour abus de pouvoir et cherche à organiser la résistance contre ce maire.

(63) Consulter *Archives presbytérales* de Guipel, Registre des délibérations de Fabrique (à partir de 1805). *Archives dép. de Rennes*. 2 V 17. Cultes. Clergé (pièces du maire, du conseil municipal et de la fabrique); O. Administration communale. Presbytères. Guipel.

période de transformation pour son budget. Celui-ci se grossissait en dépenses de plusieurs milliers de francs. On n'en était plus à ces comptes de l'empire ou de la restauration, où il était à peine question des chemins vicinaux et où l'on n'entendait parler ni d'assistance sociale, ni d'instituteur ou d'institutrice.

En 1856, fête publique à l'occasion du baptême du prince impérial (30 francs), et distribution de pain aux pauvres en l'honneur de cet événement (100 francs). M. Joseph Allix était devenu maire. Le presbytère et la mairie s'entendirent (tantôt plus, tantôt moins). Le recteur eut une maison neuve dans le bourg, avec jardin et verger. Et comme l'église était dans un état menaçant, on fit enfin l'adjudication nécessaire, en 1864 (64).

Les comptes de gestion de l'année 1870 portent une *taxe pour défense nationale* : 6.430 fr. 67. Les royalistes tentèrent un suprême effort, avec l'abbé Leclerc, sous le septennat de Mac-Mahon. Mais la République triompha définitivement aux élections de 1876 et M. Félix Loncle resta maire de Guipel (65).

Après la *Séparation de l'Église et de l'État* (loi du 9 déc. 1905), et à la suite des événements qui en procédèrent, les biens de fabrique furent attribués à la commune. Celle-ci les a utilisés en plaçant une horloge publique dans la tour de l'église (en 1907) et en créant un bureau de bienfaisance (en 1910). L'établissement scolaire de filles, construit avec le

(64) *Archiv. dép. de Rennes*. O, Administr. comm. Eglises. Guipel. O, Administr. comm. Bâtiments et travaux. Cimetières. Guipel. O, Administr. comm. Presbytères. Guipel. — Le presbytère était d'abord au village du Gué. La commune le vendit en 1856. La demeure presbytérale fut transférée dans le bourg. — Quand on reconstruisit l'église, le cimetière fut transféré hors du bourg, en 1865. — Dès octobre 1857, M. Allix, qui était devenu maire l'année précédente, avertit le préfet que l'église était dans un état menaçant. Plusieurs Guipelais se montrèrent particulièrement généreux. En 1864, M. de Langle souscrivit 3.000 fr. La tour ne fut construite que plus tard. L'adjudication des travaux eut lieu le 10 janvier 1878, pour la somme de 21.426 fr. 26. Et ces travaux furent terminés en septembre 1881 et reçus par l'architecte Laloy.

(65) *Village de Fr.*, 14. L'abbé François Leclerc, vicaire de Hédé, devint recteur de Guipel en 1889 et se retira en 1904.

legs de l'abbé Le Duc (recteur de Guipel, mort en 1852), et bien de l'abbé Fabrique, a été remis aux mains de la municipalité. Elle y a installé une école similaire, avec une directrice et une adjointe (septembre 1909). Une nouvelle école paroissiale de filles s'est ouverte en octobre 1914. La fondation de l'école communale de garçons remonte à l'année 1833. Cette institution est conduite par un directeur et deux adjoints ⁽⁶⁶⁾. Un bureau de poste, avec téléphone, a été créé dans le bourg, en septembre 1907.

La *grande guerre* (mobilisation du 2 août 1914 — armistice du 11 novembre 1918) est rappelée par un monument, placé auprès de l'église et du calvaire. Ce monument en pierre blanche, avec sculptures, porte les noms de 58 morts. Sur un des côtés de la base, on a mis une palme en bronze et au bas cette inscription : *Hommage à Clémenceau, Père de la Victoire* ⁽⁶⁷⁾.

Les suites économiques de la guerre sont bien marquées dans le budget communal : il est de 8.622 francs en 1914; il passe à 33.066 fr. 30 en 1919 (et pour les années suivantes : 14.104 fr. 90, en 1920; 21.820 fr. 86, en 1921; 32.083 fr. 86, en 1922; 34.211 fr. 86, en 1923) ⁽⁶⁸⁾.

2. — ETAT MORAL ET ETAT ECONOMIQUE. — La commune, dans l'ensemble, est fidèle à la religion de ses pères ⁽⁶⁹⁾. On

(66) Cf. *Village de Fr.*, 17-20.

(67) La famille Champalaune eut huit enfants mobilisés : 2, tués à l'ennemi; 1, prisonnier de guerre; 4, sur le front; 1, mécanicien, à l'Arсенal. La famille Boussin : 5 mobilisés; 3, tués à l'ennemi. La famille Desouches : 2 mobilisés; 2, tués à l'ennemi.

(68) *Archiv. dép. de Rennes*, O. Administr. comm. Comptes de gestion. Guipel. 1806-1893. *Mairie de Guipel*, Registres des délibérations municipales (depuis la Restauration) et Budgets.

(69) Au XIX^e siècle, plusieurs prêtres sont originaires de Guipel : l'abbé *Jean Bazin*, né en 1843, curé en Haïti, mort dans sa paroisse natale (26 mars 1894); l'abbé *Hyacinthe Renouard*, né en 1844, recteur du Verger; l'abbé *Pierre Gallais*, né en 1862, curé de Saint-Méloir-des-Ôndes; l'abbé *Jules Bagot*, né en 1866, recteur de La Couyère.

Au XIX^e siècle, plusieurs legs à la Fabrique : M^{me} Bonvallet (née Mathurine Guérin), testament du 1^{er} janvier 1828; M. Le Duc, recteur, testament

compte de 3 à 8 enfants, en moyenne, dans chaque ménage ⁽⁷⁰⁾. Pas de divorces ⁽⁷¹⁾. Le suicide est très rare ⁽⁷²⁾. Les conscrits illettrés sont une exception infime. Mais la lecture se réduit, en général, à celle des journaux. Le *certificat d'études primaires* est assez désiré, mais on ne rend pas la tâche des maîtres plus facile. La rareté et la cherté de la main-d'œuvre font que trop de parents gardent leurs enfants pour les aider aux travaux de la ferme. Il est fait un cours d'adultes. A l'exception de quelques jeunes gens, plutôt ouvriers ou fils de commerçants, rares sont ceux qui cherchent à compléter leur instruction ⁽⁷³⁾. Cependant, les paysans sont moins routiniers. Ils ne craignent plus d'employer les engrais chimiques. Le bourg s'ouvre aux idées diverses. Et le socialisme a gagné des partisans ⁽⁷⁴⁾. La plupart des fermiers n'ont pas la ferme

du 4 mars 1849; M. Joseph Biet, testament du 30 novembre 1857 (maison et jardin qui seront vendus pour la reconstruction de l'église); M. Pierre Juette, testament du 10 juin 1862 (mille francs au recteur pour la reconstruction de l'église); M. Pierre Bazin, testament du 8 mai 1871; M. Jean-Louis Cotrel et sa femme (née Marguerite Michel), testament du 28 juin 1875 (cf. *Archiv. dép. de Rennes*, O.-V.-X, 24. Dons et Legs. Guipel).

(70) C'est le chiffre qui m'est donné en 1924. Le recensement de 1921 indique de nombreuses familles à 3 enfants; beaucoup de familles à 4 enfants; plusieurs à 5; une famille à 6, une autre à 7. Sur les 1.313 habitants de 1921, environ 545 ne sont pas nés à Guipel, mais la plupart de ces derniers viennent des communes voisines ou de l'Ille-et-Vilaine et sont fondus dans l'ancienne population par des mariages ou des alliances.

(71) Depuis une vingtaine d'années on n'a retenu que trois séparations de corps (non suivies de nouveaux mariages). La loi qui a rétabli le divorce remonte au 17 juillet 1884.

(72) Depuis vingt ans passés, on pourrait en noter trois ou quatre. Mais le suicidé de 1919 n'était pas originaire de Guipel.

(73) Depuis une vingtaine d'années, on peut compter huit membres de l'enseignement primaire qui sont originaires de Guipel : M. Constant Addes et M^{me} Guépin, sa sœur (leur père était directeur de l'école communale); M^{lles} Colin et Rouault; MM. Alphonse Commereuc, Arsène Des-sensé, Alfred Lebreton, Pierre Rouault. — M. Ernest Bagot, né à Guipel (en octobre 1870), a fait du journalisme pendant plusieurs années et a relevé les faits divers de la commune dans le *Courrier breton* (voir année 1898 et années 1902-1904). — Un ancien combattant, M. Constant Champalaune, a complété ses études pendant sa prison de guerre en Allemagne; dans la suite, il est entré dans la cléricature au grand séminaire de Coutances.

(74) Aux élections du 11 mai 1924, voici la moyenne des voix obtenues par les quatre listes : liste Lariboisière (*républicains* : centre et centre droit), 217 voix; liste Guernier (*républicains* : centre gauche et gauche),

à eux et leurs propriétaires n'habitent pas Guipel. Mais, depuis quelques années, plus d'une douzaine de cultivateurs ont acheté des fermes (75). Le défrichement des landes continue (76). On se rend compte de la valeur du travail. C'est lui qui fera l'avenir. Il occupe, il paie, il assure la vie à l'aise. La marche du progrès n'est pas douteuse (77). Les indigents sont moins nombreux qu'autrefois et la misère ne saurait plus être la même avec la médecine gratuite, l'assistance aux vieillards et aux infirmes. Les taudis vont disparaissant, on se donne du confort, on veut avoir une petite pièce pour recevoir (un *drawing-room*). l'hygiène de l'habitation n'est plus aussi négligée, la nourriture est meilleure, le café au repas du midi n'est plus du luxe. Il y a vingt ans, on tuait un veau par semaine pour la boucherie, on en tue dix aujourd'hui (78). Deux mécaniciens sont établis dans le bourg, qui vendent des faucheuses et autres outils agricoles. La première automobile au service d'un Guipelois fit son apparition en 1920;

67 voix: liste *socialiste*, 38 voix: liste *communiste*, 3 voix. — Sur les 11 communes du canton de Hédé, Guipel est celle qui a donné le plus de voix à la liste La Riboisière et Québriac est celle qui a donné le plus de voix à la liste socialiste (157, en moyenne).

(75) On me cite 17 fermiers qui ont acheté des fermes (3 d'entre eux ont acheté des fermes en dehors de la commune de Guipel).

(76) Une partie des landes en Guipel devait provenir d'anciens déboisements. D'ailleurs, le surnom populaire des Guipelois permet de croire que les charbonniers étaient jadis nombreux dans la commune (cf. *Village de Fr.*, 35. Et sur les bois de Tanouarn, voir H. Sée, *Les forêts et la question du déboisement en Bretagne à la fin de l'ancien régime*, Rennes, 1924, p. 6, 25).

(77) Depuis une vingtaine d'années, M. Marçais, industriel, ancien député (législature de 1919-1924), a créé en Guipel une ferme-modèle et a mis des friches en valeur. L'exemple qu'il a donné et l'action sociale qu'il a exercée dans la commune méritent de ne pas être oubliés. Une personne de Guipel écrivait les jours derniers : « Si les fermiers qui ont habité » la vieille ferme couverte en genêts, dressée au milieu de landes incultes, » revenaient, ils croiraient rêver. Je les vois encore apporter leurs maigres » produits chez mes parents. Tout était misère et pauvreté dans cet » endroit de la commune. Aujourd'hui, c'est l'abondance. Je ne puis passer » par là sans être impressionnée à la vue de cette transformation vrai- » ment gigantesque ».

(78) Il y a deux bouchers. On tue dix veaux par semaine, mais une partie de la viande est expédiée à Rennes et à Paris.

aujourd'hui, on pourrait dénombrer 11 automobiles dans la commune (automobiles moitié de luxe, moitié de travail; une de ces automobiles appartient au fermier de Monmur). Les jeunes filles du bourg se mettent en chapeau et, à part quelques exceptions, les hommes abandonnent la blouse, quand ils voyagent ou participent à des cérémonies.

Le coût de la vie a suivi la progression générale. Une maison avec petit jardin se louait 40 francs avant la guerre. Maintenant, la location annuelle est de 90 francs ⁽⁷⁹⁾. Donnons quelques tarifs :

Gages. — Pour le *grand charretier* (l'homme fort qui entretient les chevaux et fait les corvées plus difficiles), 1.800 à 2.000 francs l'année, 1.400 francs pour trois mois (avant la guerre, 200 francs pour l'été, 350 francs pour l'année). Pour la *servante de ferme*, 1.500 à 1.800 francs l'année (250 francs en moyenne, avant la guerre). Pour le *petit pâtre* (de 12 à 14 ans), 650 à 700 francs l'année (et 70 francs avant la guerre). Pour le *journalier*, nourri par le patron, 7 francs prix moyen de la journée; 10 francs en été, 5 francs en hiver (il avait 0 fr. 50 en hiver, ou un peu plus, il y a vingt ans).

Commerce et culture. — Le commerce des grains est le premier. On vend du beurre (5 fr. 50 la livre) et des œufs (3 fr. 50 la douzaine). La culture des pommiers augmente. Le cidre est fort bon. Le prix moyen de la barrique est de 95 francs. Le commerce de truies n'est pas négligeable. On essaie de faire un peu d'élevage de bêtes à cornes (race normande) ⁽⁸⁰⁾. Le blé est la principale culture. On fait aussi de l'avoine, de l'orge, du sarrasin, du seigle (mais peu de seigle).

Dans celle belle journée printanière de la fin d'avril, tous ceux que je rencontre me semblent jeunes et pleins d'espé-

(79) Le recensement de 1921 compte 380 maisons et 395 ménages.

(80) Les vaches de race normande ont été introduites à Guipel par M. Marçais. A sa suite, plusieurs fermiers en ont acheté.

rance, comme la nature elle-même. Et je m'en vais, musant à travers les petits chemins, que je n'avais pas revus depuis vingt ans :

Nescio quid meditans nugarum, totus in illis.

APPENDICE. — Catalogue des Recteurs et des Maires.

RECTEURS CONCORDATAIRES. — Jean-Baptiste Bouessel (1803-1806), devint recteur de La Chapelle-des-Fougeretz. — François Poupart (1805-1819), devint recteur de La Boussac. — Jean-Marie Roger (1819-1828), devint recteur de Tressé. — Jean-Mathurin Le Duc (1828-1852), mort et enterré à Guipel. — Guillaume Lainé (quelques mois en 1852), devint recteur de Cherrueix. — Jean Coxu (1852-1857), devint recteur de Saint-Mervon. — Hippolyte Poussin (1857-1861), devint recteur de Brécé. — Louis Regnault (1861-1876), se retira à La Baussaine, son pays natal. — Isaac Dutertre (1876-1889), mort et enterré à Guipel. — François Leclerc (1889-1904), se retira à Paramé, dans sa famille. — Joseph Villala (depuis 1904).

MAIRES. — Joseph Prioul (fin 1789-1791). — Jean Guérin (1791-fin 1795). — Jean Biet, agent municipal (1796-16 janv. 1798). — Pierre Hodouin, nommé agent municipal par le directoire du département, fut remplacé, peu de mois après, par Jean Guérin (avril 1798-1800). — François Chabot (1800-1808). — Pierre Juette (1808-1814). — Bertrand de Langle (1814-1830), avec coupure des Cent-Jours, qui eurent pour maire Pierre Hodouin. — Pierre Hodouin (1830-1856). — Joseph Allix (1856-1870). — Pierre Loncle (1870-1898), avec coupure d'action monarchique : Joseph Bazin (1874-1876). — Albert Loncle (depuis 1898).

§ X. — Documents.

1. — BAPTÊME DES CLOCHES. — 15 août 1782, bénédiction et nomination de deux cloches de Guipel, par permission spéciale de Mgr. l'évêque⁽⁸¹⁾. La grosse cloche, nommée par

(81) Sous l'ancien régime, le baptême des cloches, qui sont l'âme du beffroi paroissial, est une des cérémonies à laquelle la population attache le plus d'importance et une des rares occasions où la noblesse accepte de participer largement aux dépenses de l'église (cf. A. Babeau, *Le village sous l'ancien régime*, 2^e édit., Paris, 1879, p. 111 et sq., F. Duine, *Général : S. Martin de Vitré*, p. 36-38).

haut et puissant messire LOUIS-GUY DE LANGLE, chevalier, seigneur de Cothuant, le Plessis, la Couyère⁽⁸²⁾, et *président à mortier au Parlement de Bretagne*, plus connu encore par ses vertus que par ses titres. Que ce bronze apprenne à la postérité que, par sa charité bienfaisante, il a mérité le glorieux nom de *bienfaiteur de l'humanité!*⁽⁸³⁾ et par haute et puissante dame BIDOU DU ROSCOUËT, vicomtesse du Chesnais-Piglais, supérieure, fondatrice et bienfaitrice de cette paroisse, veuve de Haut et puissant seigneur messire FRANÇOIS-ROLLAND DU ROSCOUËT, conseiller au Parlement de Bretagne. Bénite par le recteur soussigné [Joseph Rocher, chanoine de Champeaux], assistant missire René Reuzé, aussi soussigné et curé⁽⁸⁴⁾.

La petite cloche nommée par Haut et puissant seigneur messire FRANÇOIS DE SALES-MARIE-BERTRAND DE LANGLE, capitaine au régiment dauphin dragons, époux de Haute et puissante Marguerite-Marie-Louise Rolland du Roscouët, dame de Langle, et par haute et puissante demoiselle BONNE-JOSEPH GARDIN⁽⁸⁵⁾. Sa piété compatissante pour les malheureux l'a mise au rang des plus vertueuses dames du bureau de charité de Saint Etienne de Rennes. Bénite par le recteur soussigné, assistant missire René Reuzé, soussigné et curé (suivent les signatures. *Registre paroissial de 1782*, fol. 13).

2. — CAPITATION. — Pour la capitation seule (sans les impositions qui s'y ajoutent), Guipel paie 925 livres (en 1751, 1753,

(82) On disait aussi : *le Plessis de la Couyère* (et cf. Ogée, *Dict.*, article *La Couyère*).

(83) En 1771, les pamphlétaires n'étaient pas de cet avis. Ils appelaient Louis-Guy de Langle : fanatique et « lâche assassin » (cf. Saulnier, *Parlement de Bretagne*, notice 764, p. 566-567).

(84) Joseph Rocher trépassa dans son presbytère, à l'âge de 65 ans 5 mois, et fut inhumé le 15 novembre 1786, lendemain de son décès. Quinze prêtres participèrent à son convoi. Reuzé, son curé (ou, comme l'on dirait aujourd'hui, son vicaire), lui succéda. Sur celui-ci, voir la note 87 et la note 89.

(85) Pour la parenté des Gardin du Boishamon avec les Rolland du Roscouët et les de Langle, voir Frain de la Gaulayrie, *Tableaux généalogiques*, III, Vitré, 1896, p. 179.

1754, 1755, 1756, 1757; *Arch. dép. de Rennes*, C. 4003, C. 4006, C. 4009, C. 4012, C. 4015, C. 4017); 867 l. 10 s. (en 1760; C. 4021); 855 l. 10 s. (en 1761; C. 4024); 947 l. (en 1767; C. 4030); 913 l. 3 s. 3 d. (en 1772; C. 4037); 947 l. 7 s. (en 1775; C. 4040); 932 l. 13 s. (en 1779; C. 4047). Voir le § VI, n° 3.

3. — MISÈRE ET MALADIES. — AVARICE DES MÉDECINS. — LETTRE DU VICAIRE AU SUBDÉLÉGUÉ DE L'INTENDANT A HÉDÉ ⁽⁸⁶⁾. — Monsieur, la dernière fois que j'eus l'honneur de vous écrire, j'étais sans loisir, permettez-moi donc aujourd'hui de vous faire quelques remarques qui, je crois, m'ont échappé. Dans le cours de l'année dernière, nous avons eu 99 sépultures. La misère est aux gages de la mort. Les Esculapes qui travaillent ici vendent si cher ou leurs pas ou leurs drogues, qu'il est impossible à plusieurs de se procurer leurs secours, 20 ou 30 sols et même davantage pour un seul voyage de ces messieurs (non compris l'œuvre de main et les remèdes) suffisent pour mettre dans l'extrémité de l'indigence pendant plusieurs semaines la plupart de nos malades. Qu'est-ce donc, Monsieur, lorsque j'ai vu exiger dans quelques ménages pour un seul individu des cent, deux cents et trois cents livres *quelques sols et quelques deniers* ? ⁽⁸⁷⁾. Cependant la maladie continue ses ravages dans la paroisse. Hier encore, je mis en hâte deux personnes en extrême-onction, et la nuit d'entre samedi et dimanche, je me levai deux fois pour le même

⁽⁸⁶⁾ Le subdélégué était Ruaux, sieur de la Tribonnière. Sa famille florissait à Hédé au XVII^e et au XVIII^e siècles (cf. Duportal, *Hédé*, 1915, p. 74, 213, 239, 240, 247, 339, 359, 361).

⁽⁸⁷⁾ Les mots en italiques sont soulignés par l'auteur de la lettre. — Le 20 juillet 1690, Georges Ganche « maître chirurgien » épousa Honnête Fille Perrine Pouslet; tous les deux étaient de Guipel. M^e Jean de Pail, sieur du Chauchil, assista au mariage et signa. Les autres déclarèrent « ne savoir signer ». — Le 2 février 1780, Julien-Christophe Le Royer, « maître en chirurgie », eut une fille qu'on nomma Jeanne-Marie. — L'an V, je vois à Guipel Jean Jugault « officier de santé ». — Les plaintes de M. Reuzé ne furent pas inutiles. Le 27 janvier 1786, M. de la Tribonnière écrivit à l'Intendant : « S'il était possible de tarifier M^{rs} les » chirurgiens, on conserverait beaucoup d'individus qui préfèrent de périr » à se faire traiter par eux. Trouvez bon, Mgr. que je joigne à la présente » une lettre du curé de Guipel. Elle vous prouvera la cherté de ces M^{rs} ».

objet. Je sollicite du secours auprès de vous, Monsieur. Vous savez sur quel pied je suis dans la paroisse; il n'y a que moi qui sois l'écho des malheureux⁽⁸⁸⁾. J'espère que vous ajouterez de nouveaux motifs à la reconnaissance que je vous dois. Je suis avec le plus profond respect, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur. REUZÉ, curé. — Guypel, le 17 janvier 1786.

P. S. — J'ai écrit à Mgr l'Intendant pour demander du lin. Je n'ai pas eu réponse. Oserais-je vous prier, Monsieur, de favoriser ma supplique⁽⁸⁹⁾. (*Archiv. dép. de Rennes, C. 1744*).

4. — STATISTIQUES. — NATALITÉ ET MORTALITÉ. — ÉPIDÉMIES. — J'ai utilisé les registres paroissiaux et le fonds de l'intendance de Bretagne. En 1669, naissances : 51; décès : 51. — En 1690, n. 59; d. 43. — 1737, n. 72; d. 72. — 1750, n. 57; d. 47. — 1773, n. 40; d. 93 (en juin 1772, à cause de la disette des grains, Guipel reçut un secours de 400 livres de blé,

(88) Le recteur s'appelait Joseph Rocher et il avait alors 65 ans. En avril 1786, il dit à Poulain, chirurgien de passage, envoyé pour le soin des malades, qu'il n'avait jamais demandé de secours au seigneur intendant et qu'il blâmait son curé de le faire sans sa participation. Puis il pressa Poulain de s'en retourner à Rennes. En revanche, écrit le chirurgien, « le dit curé paraît très zélé pour les pauvres » (C. 1347). De son côté, le subdélégué de Hédé mandait à l'intendant : le recteur est peu actif, « M. Reuzé, curé, endosse tout le fardeau » (C. 1744).

(89) Le subdélégué de Hédé fit savoir à l'intendant que Guipel était *absolument sans secours* : « le curé n'ayant que 250 livres de pension ne peut en procurer beaucoup. Je vois qu'il a demandé en son nom 300 livres de flasse de lin. Je pense qu'il les paierait ». Les démarches de l'abbé Reuzé aboutirent. Car, le 15 février 1786, il écrivit : « Je reconnais avoir reçu de M. de la Tribonnière, subdélégué de Mgr l'Intendant, la somme de 200 livres, destinée aux pauvres de notre paroisse » (C. 1744). — René-Jean Reuzé, né en 1748, à Vitré (paroisse Notre-Dame), fut ordonné diacre au séminaire de Rennes, en septembre 1771. Curé de Guipel en 1773, il fut pourvu du rectorat de la même paroisse le 18 novembre 1786. Sa sœur et sa mère étaient chez lui quand il mourut, le 30 mai 1790. L'inventaire après décès ne marque pas la pauvreté : le recteur avait une étable remplie (1 jument poil noir; 3 mères vaches; 2 génisses; 1 veau de lait); il ne manquait ni de cidre ni de vin; il avait 6 douzaines d'assiettes de faïence d'Angleterre, 39 assiettes de faïence de Rennes et 12 couverts d'argent. Cependant, on eut la surprise de ne trouver « en espèces », dans ses meubles, que 180 livres 15 sous. Ce prêtre portait dans son caractère quelque chose de généreux et de distingué.

C. 1722). — 1774, n. 61; d. 45. — 1776, n. 66; d. 52. — 1779, n. 61; d. 82. — 1785, n. 72; d. 97 (cette année, à Guipel, les *lins* manquèrent totalement, les premiers *chanvres* périrent; les *foins* ne donnèrent que la dixième partie d'une récolte ordinaire; il y eut peu de *blé noir*; pour les *avoines*, *orge* et *paumelle* : « à peine en a-t-on la semence »; au moins 100 bestiaux périrent, furent tués ou vendus à vil prix, tant bœufs que chevaux et vaches; C. 1655). — 1786, n. 59; d. 109 (Envoyé le 27 avril 1786, à Guipel, par le médecin-chef des épidémies, Poulain, chirurgien, y passa trois jours et ne trouva pas de malades; il reçut de l'intendance 18 l. pour son travail et son déplacement; il portait avec lui, à cheval, les remèdes qu'on lui avait fournis. Du 31 juillet au 6 novembre 1786, Pigeon, chirurgien, fut chargé de visiter Guipel et y soigna 31 pauvres, à la satisfaction du général de la paroisse. L'épidémie de la dite année consistait en une *fièvre bilieuse, putride, compliquée de pleurésie et fluxion de poitrine symptomatique*, avec *petite vérole*, laquelle ne se montra meurtrière qu'à Hédé; C. 1347). — 1789, n. 76; d. 67.

5. — LONGÉVITÉ. — Marie Bazin, veuve de François Vauléon, âgée d'environ 96 ans, inhumée le 18 juin 1779 (*registres paroissiaux*)⁽⁹⁰⁾.

6. — ENFANTS DE RENNES EN NOURRICE A GUIPEL. — Jean Serigner, enfant de l'hôpital de Rennes, inhumé le 18 déc. 1783. — Hyacinthe Millet, de Saint-Martin de Rennes, mort à la nourrice, âgé d'un mois, inhumé le 16 mai 1785. — René Marion, enfant de l'hôpital de Rennes, fils naturel, âgé de moins de deux ans, mort le 7 mars 1789, inhumé le lendemain (*registres paroissiaux*).

(90) C'est à Bazouges-sous-Hédé que j'ai trouvé le cas le plus intéressant. A Bonespoir, dans cette commune, décéda, le 16 juillet 1795, Charles Hamon, né à Romillé, âgé « de 103 à 104 ans ». Dans son *Bulletin paroissial de Bazouges-sous-Hédé* (n° de mai 1907), l'abbé Poirier a relevé le cas de *Laurence Boursin, âgée de 105 ans, inhumée dans l'église de Hédé, le 28 janvier 1674*. Désireux de vérifier cette mention, j'ai constaté que la date de 1674 était certainement fautive.

7. -- QUANTITÉ DE CIDRE ET D'ALCOOL PRODUITE
PAR LA COMMUNE DE GUIPEL.

ANNÉES	PRODUCTION de pommes à cidre	QUANTITÉ de cidre correspon- dante, à raison de 40 litres de cidre par hectolitre de pommes	QUANTITÉ d'alcool pur, produite à l'atelier public de distillation de la commune
1920.....	9.000 hectol.	3.600 hectol.	12 hectol. 30 lit.
1921.....	62.000 —	24.800 —	17 — 76 —
1922.....	7.000 —	2.800 —	15 — 19 —
1923.....	27.000 —	10.800 —	7 — 70 —

Chiffres fournis par la Direction des Contributions indirectes d'Ille-et-Vilaine.

APPENDICE. — 1. Folklore.

Culte des croix (*Village de Fr.*, 21-26). Légende de la mort (*Revue des Traditions Populaires*, juill.-août 1902, p. 403; mai 1903, p. 248, 250; juill.-août 1903, p. 386; mars-avril 1904, p. 164). Légende du diable (*R. T. P.*, févr. 1904, p. 113-4; mars-avril 1904, p. 163-4). Puissance magique de l'évêque de Rennes (*R. T. P.*, févr.-mars 1903, p. 152-3). Prières, formules et formulettes (*R. T. P.*, mai 1903, p. 252; juin 1903, p. 316; févr. 1904, p. 112, 113; mai 1907, p. 176-7). Légende des droits féodaux (*R. T. P.*, mai 1903, p. 250-1). Les 113 devinettes de Guipel (*R. T. P.*, déc. 1905, p. 502-511). Huit contes du pays (*R. T. P.*, juill.-août 1903 et mars-avril 1904; et Orain, *Guipel*, Rennes, 1887; broch. in-12 de 19 p., p. 12-15). Médecine superstitieuse (*R. T. P.*, mai 1903, p. 249; juin 1903, p. 315, 354; juill.-août 1903, p. 385; oct. 1904, p. 427-8; janv.-mars 1909, p. 64). Présages tirés des oiseaux, la chasse Artu et choses diverses (*R. T. P.*, mai 1903, p. 289; janv. 1904, p. 28; févr. 1904, p. 113, 114; sept.-oct. 1908, p. 357; nov. 1908, p. 412). Les chats (*R. T. P.*, févr. 1904, p. 112; mars-avril 1904, p. 163-4). Coutumes et superstitions relatives au mariage (*R. T. P.*, juin 1903, p. 315-6; juill.-août 1903,

p. 385-6; janv. 1904, p. 30). Une noce à Guipel (dans le *Petit Mulouin*, 26 juill. 1903). Le camp de Guipel et les traditions relatives au canal (*R. T. P.*, juill.-août 1903, p. 381-2) (91).

APPENDICE. — 2. Bibliographie.

Les sources sont indiquées au cours des notes précédentes. Nous n'insérons ici que les imprimés ou les manuscrits qui n'y figurent pas. — NOTICES DANS LES DICTIONNAIRES : Girault (de Saint-Fargeau), *Hist. nat. et dict. géogr., Ille-et-Vil.*, Paris, 1829 (et carte du département); p. 44, E. D(ucrest)-V(illeneuve), *Guide hist. et statistique d'Ille-et-Vil.*, Rennes, 1847; p. 304, Ad. Orain, *Géogr. d'Ille-et-Vil.*, Rennes, 1882; p. 104, Vivien de Saint-Martin, *Nouveau dict. de géogr. universelle*, Paris, II (1884); p. 580, P. Joanne, *Dict. géogr. et administr. de la Fr.*, Paris, III (1894), p. 1822. — CARTES GÉOGRAPHIQUES : Cartes de Cassini. Bretagne. Avec les noms de lieux en Guipel (collection à la Bibl. municip. de Rennes, cote 1242). Ogée, *Carte de Bret.* Aux archiv. dép. de Rennes, beau volume de la série B, intitulé *Etat des forêts du roi en Bret.* (ou résultat de la visite qui en a été faite en 1735), t. 1, p. 61 (carte où Guipel figure). Atlas national de Fr., n° 31, *Départ. d'Ille-et-Vil., divisé en neuf districts*. Aux archiv. dép. de Rennes, *Cartes Féart* (pour les communes de l'Ille-et-Vil.). Carte au 100.000^e (du ministère de l'intérieur; fascicule *Dinan*) et cartes de l'Etat-Major, au 80.000^e et au 50.000^e. — CARTE GÉOLOGIQUE DE FRANCE : Rennes, n° 75. — CARTES POSTALES ILLUSTRÉES : en 1903, F. Drollon, photographe ambulant, mit en circulation quatre vues de Guipel : l'église, le bourg, le village du Rocher, le château du Chesnay-Piguelais, le pont de la Pelousière. — RENSEIGNEMENTS DIVERS : Lobineau, *Vies*, 1725 (*Saints inconnus* : Péel dans Guipel). Toulmouche, *Hist. archéol. de l'époque gallo-romaine de Rennes*, 1846 (sur les voies romaines pouvant passer dans la région de Hédé, p. 263, 265). Brune, *Répert. archéol. d'Ille-et-Vil.*, p. 50-51 (dans *Mém. Soc. archéol. Rennes*, 1861, t. I). Duportal, *La milice bourgeoise à Hédé*, p. 332ⁿ, 333ⁿ (dans *Mém. Soc. archéol. Rennes*, XXXIV, 1905). Guillotin de C., *Hédé* (dont la

(91) Toutes ces notes qui ont paru dans la *Rev. des Tradit. Pop.*, furent recueillies dans les années 1902-1904, par le vicaire de Guipel (et voir à ce sujet *Annales de Bret.*, avril 1913, p. 342, note 1).

châtellenie s'étendait en Guipel), dans *Mém. Soc. archéol. Rennes*, XXIII, 1894, p. 239-243. Guillotin de C., *Grandes seigneuries*, 2^e série, 1898; p. 50-54, sur le Bois-Geffroy (dont la juridiction s'étendait en Guipel). Henri Sée, *Les classes rurales en Bretagne du XVI^e siècle à la Révolution*, Paris, 1906 (pour Guipel, p. 65, 67, 74, 100ⁿ, 194ⁿ, 206ⁿ-7, 222ⁿ, 235ⁿ, 371). Delarue, *District de Dol*, V, 1908, p. 39-40 (déclaration de Morin, prieur des Veaux, qui mentionne sa dime en Guipel, d'un revenu annuel de 50 francs). Paul Parfouru, *Rapport sur les archives départementales et communales*, Rennes, 1902 (sur les archives comm. de Guipel, p. 19-20). — FAITS DIVERS RECUEILLIS DANS LES PÉRIODIQUES : dans l'*Ouest-Eclair*, 23 juillet 1919 (un suicide), 4 juillet 1924 (suicide à la suite d'aliénation mentale); dans *Semaine religieuse de Rennes*, 24 déc. 1910 (retraite de jeunes filles); etc.

ARCHIVES NATIONALES (Paris), P. 1614 (domaine de Hédé, XVII^e siècle). Q¹ 314 (carte de la forêt et lande de Tanouarn). — BIBLIOTHÈQUE NATIONALE (Paris), cf. note 13.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES (Rennes), série B. Juridiction du Bois-Geffroy (procès Rageul et quelques autres pièces concernant des gens de Guipel). — Série C. 1402 (année 1770), subdélégation de Hédé : population. 1405 (année 1774), même sujet. 1424 (année 1782), à Guipel, 47 naissances, 19 mariages, 58 décès; chiffres fournis par le recteur. 1728 (année 1772), à M^{me} la présidente de Langle, 216 l., pour distributions de secours (mais à Rennes seulement, je crois). 4639 (années 1750-1756), *vingtième de la noblesse* : De Caradeuc, capitaine au bataillon de Rennes, 5 livres, en Guipel. 4704, *Milices*. Levées des miliciens à Guipel, de 1781 à 1786. 4883. *Corvée de Guipel* sur la route de Hédé à Dol. 5036, *l'Ille depuis Villebué, en Guipel*; canal de jonction entre l'Ille et le Linon, par la lande de Tanouarn, en Guipel. 5197, afféagements dans la lande de Tanouarn, en Guipel; 12 paysans sollicitent l'afféagement de divers terrains, en 1770. 5232, paiements et contraintes; en 1760 et 1761, petites mentions; le Tertre-Gautier et le clos Rucheron, en Guipel, relèvent noblement du Bois-Geffroy. 5233, paiements et contraintes; petites mentions pour Guipel. 5241 (XVIII^e siècle), Bureau de Hédé, *amortissement*, paroisse de Guipel. 5329, *contrôle et centième denier*. Pièces relatives à la succession de Bouat, recteur de Guipel. Énumération de testaments divers. Réparations du presbytère. — Série E. *Titres féodaux*. Vicomté du Chesnay-Piguelais (ancien B. 240), vente de terre à Jean Bertin, XVII^e siècle (peu intéressant).

— Série G. Evêché de Rennes. *Insinuations ecclésiastiques* (ordinations, nominations, prises de possession). — Série L. *Comptabilité communale*. District de Rennes. Guipel (charges locales pour 1794 : 400 l. L'administration juge que ces charges sont susceptibles de réduction. Gandilion, le greffier municipal, a un traitement de 70 l. Frais de correspondance et dépenses de menu détail : 150 l.). — Série O. *Service vicinal. Chemins vicinaux ordinaires*. Guipel. — Série V. Note sur l'état de l'église et du presbytère de Guipel en l'an X, dans la liasse 3 V 6, *Etablissements religieux*. — FONDS LA BORDERIE, F. 833 (Hédé). Copie de plusieurs pièces du XVII^e et du XVIII^e siècles, qui permettent à la communauté de ville de Hédé de lever 6 deniers par pot de vin et 4 deniers par pot de cidre sur la boisson vendue au détail en Guipel, etc. (sources aux *Archiv. dép. de Nantes*, Chambre des Comptes, *Mandements*, vol. XXXIX (41), fol. 124 v^o). — Ms. in-fol., intitulé *Départ. d'Ille-et-Vil. Conseil général. Session de l'an VIII* (à la p. 124, population des diverses communes du canton de Hédé). — Dans les notes, série H (note 38), série M (note 47), série V (note 47), série O-V-X (note 69); et séries B, C, L, O, *passim*.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES (Nantes). Série B Cf. note 13.

ARCHIVES MUNICIPALES DE RENNES (à la Bibliothèque de la ville), cf. note 45.

ARCHIVES COMMUNALES. — GUIPEL. Plan cadastral de la commune. Et cf. note 58. — HÉDÉ. *Délibérations de la communauté de ville* (personnages qu'on retrouve dans l'histoire de Guipel). *Registre des délibérations municipales. Ans II et III* (réquisitions, avec répartition entre les communes du canton. A la fin, 29 thermidor an III, procès-verbal de la réorganisation des gardes nationales). *Registre des délibérations de l'Administration municipale du canton de Hédé*, depuis le 8 frimaire an IV (les agents municipaux et les adjoints municipaux de Guipel; réorganisation de la garde nationale de Guipel, le 7 floréal an VIII). *Registres de l'Etat Civil* (décès qui manifestent le trouble qui règne dans la région; assassinats et fusillades; surtout vers la fin de l'an IV et en l'an V). Aucun prénom républicain ne fut donné aux enfants de Hédé. — Cependant, cette villette fut bien le centre de l'action révolutionnaire dans la région, et, plus tard, un foyer d'idées libérales. Hédé eut une loge maçonnique, du rite écossais, nommée *Nature et Philanthropie*, constituée (ou, je suis porté à le croire, reconstituée) en mars 1809. Le Vénérable fut alors Luczot, ingé. ordinaire de pre-

mière classe des Ponts et Chaussées, et le *Secrétaire* fut Pinot, percepteur des contributions (voir le *Calendrier maçonnique indicatif des assemblées ordinaires du G. : O. : de France, pour l'an de la V. : L. : 5813*. Paris, Poulet).

Pour les autres communes, voir note 56.

ARCHIVES DE L'ÉVÊCHÉ DE RENNES, cf. notes 47, 48 et 50.

ARCHIVES PRESBYTÉRALES. — HÉDÉ. *Registre des baptêmes, mariages et sépultures*, allant du 3 nov. 1792 au 9 févr. 1794. C'est le registre du culte constitutionnel (Joseph Olliviero, recteur de Bazouges-sous-Hédé, était devenu curé constitutionnel de Hédé. Dans la suite, l'abbé Olliviero se réconcilia avec le droit canon et fut nommé, au concordat, curé de Saint-Sauveur de Rennes). — GUIPEL. Pour les archives presbytérales, voir la note 14.

ARCHIVES PRIVÉES. Cf. note 13.

P.-S. — On m'écrit de Guipel qu'on n'a pas poursuivi le dessèchement de l'Etang-Neuf, mais qu'en revanche, les années dernières, on a transformé en prairie l'Etang de la Ménardière.

La note 65 montre que l'action politique de M. Leclerc, vicaire de Hédé depuis 1878, recteur de Guipel depuis 1889, fut postérieure à la grande lutte de 1876, et permet ainsi de rétablir l'exactitude du texte correspondant.